



Double meurtre de Wotton

Pinard refuse de témoigner

Réal Pinard (à droite) a refusé de témoigner à l'enquête du coroner en rapport avec la double mort violente de Wotton, prétextant qu'il filait un mauvais coton. Il n'avait pas reçu ses médicaments le matin ce qui, a-t-il dit, le rendait incapable de témoigner.

— A 6



Le régime fiscal et les athlètes canadiens

MATCH NUL ENTRE OTTAWA ET LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

Pendant que le ministre d'Etat aux Finances, M. Pierre Bussières, soutient que les modifications apportées au régime fiscal lors du dernier budget ne devraient pas provoquer un exode d'athlètes canadiens vers les Etats-Unis, le président des Nordiques de Québec, Me Marcel Aubut, prétend pour sa part que si ses experts ont raison, le danger de perdre certains de nos meilleurs joueurs existe.

Pierre Bussières

— B 1

Etude de l'Université

La rivière Magog: presque un marécage

— A 3

la tribune

72e ANNEE — No 238 — 32 PAGES — 4 CAHIERS — SHERBROOKE, VENDREDI 27 NOVEMBRE 1981 —

(SAMEDI 80¢) 35¢
Abonnement à domicile \$1.85 par semaine

Charron et le réseau TVA

La Tribune de la Presse s'inquiète...le président de l'Assemblée nationale fustige les journalistes

— B 1

bonne journée!

TEMPÉRATURE—
 PLUIE: 2° C.
 DEMAIN: VARIABLE

C-2

SPORT—
 BOUTILLIER SERA DE L'EQUIPE NATIONALE JUNIOR

D-3

ÉTATS-UNIS—
 BOEING 707 DÉTOURNÉ PAR DES MERCENAIRES

C-7

CANADA—
 ESPIONNAGE DE LA GRC AU PQ: KAPLAN REFUSE DE COMMENTER

B-5

QUÉBEC—
 LES UNIVERSITÉS ÉTRANGÈRES PAR LES COUPURES BUDGÉTAIRES

B-7

- ARTS et DIV.....D-7
- CARR. et PROF.....B-1
- DÉCÈS.....C-7
- D'UNE LIGNE.....A-2
- FINANCE.....B-4
- PETITES ANNONCES C-1
- ROMAN.....C-6
- VIVRE EN '81.....A-7

à la cantonade

Y aura-t-il des Seychelles graves à la révolution?

—0—

Grâce à nos gouvernements, nous arriverons à Noël dans la même condition que l'Enfant-Dieu: tout nus et pauvres.

—0—

Le député Michel Pagé croyait-il qu'il disait des choses si importantes pour être soumis à l'écoute électronique?



Une réponse de Trudeau sur le veto sinon...

Québec devant la Cour suprême

QUÉBEC (PC) — Le Québec va attendre quelques jours encore la réponse officielle du premier ministre Trudeau en ce qui regarde son droit de veto en matière constitutionnelle et, si elle ne vient pas, il va porter cette question devant la Cour Suprême du Canada.

C'est ce qu'a indiqué hier le premier ministre René Lévesque alors qu'il s'adressait à quelques journalistes.

"Je souhaite, a-t-il dit, que M. Trudeau ait le courage de nous répondre d'ici quelques jours, avant lundi. Il est évident que ce sera soumis à la Cour Suprême si nous n'avons pas de réponse d'ici là."

Suite à l'entente constitutionnelle conclue entre le gouvernement fédéral et les neuf provinces anglophones, le ministre de la Justice, Marc-André Bedard, avait évoqué la possibilité que le gouvernement québécois demande à la plus haute instance judiciaire d'établir si son consentement est indispensable pour qu'il y ait un accord.

M. Lévesque a tenu des propos assez cinglants à l'endroit du ministre fédéral de la Justice, M. Jean Chrétien, qui a tourné en dérision le geste du Québec qui a eu recours à un décret pour faire reconnaître son droit de veto.

"M. Chrétien est déconnecté avec la réalité. Ce qu'il dit c'est que même à Victoria en 1971, le veto du Québec constituait une sorte de cadeau politique. Il contredit Trudeau car ce dernier soutient que le Québec l'a abandonné. Pour l'abandonner, il faut l'avoir."

Par ailleurs, selon deux spécialistes en matières constitutionnelles, le recours au droit de veto du Québec contre le rapatriement de la constitution pourrait fort bien réussir.

L'arrêté ministériel, a noté M. Gil Remillard, professeur de droit à l'université Laval, "n'est qu'un premier pas politique".

Mais, "si la Cour suprême du Canada établit que le Québec a le droit de veto, les députés fédéraux vont être obligés de tenir compte de cette nouvelle dimension constitutionnelle".

Pour M. Remillard, une demande d'opinion du Québec au plus haut tribunal du pays serait probablement acceptée et, "en attendant la décision,



• Communes: pas de vote final dans un avenir prévisible

— B 1

(le processus de rapatriement) devrait cesser, peut-être pour des négociations. Le Parlement canadien ne pourrait pas agir."

Un autre spécialiste, M. Stephen Scott, de l'université McGill, croit que le Québec a de grandes chances de voir sa position approuver par la Cour suprême du Canada.

Personnellement, d'ailleurs, M. Scott favoriserait la nécessité du consentement unanime des provinces pour enchâsser une charte des droits dans la constitution.

Mort coincé entre le volant et le siège

ROBERTSONVILLE (PS) — Un résident de la région de l'Amiante a tragiquement perdu la vie hier soir des suites d'une violente collision impliquant son automobile et un camion-remorque tirant deux conteneurs.

Le face à face est survenu vers les 19h15 sur la route 112 aux limites des municipalités de Robertsonville et de Thetford-Sud. La victime a été identifiée comme étant M. Aurèle Proteau, âgé de 46 ans, de Disraeli.

Sous la violence du choc, une partie avant du véhicule fut arrachée alors que la victime s'est retrouvé coincée entre le volant et le siège. Il aura fallu

près de trente minutes aux sauveteurs avant de pouvoir sortir le malheureux accidenté de sa fâcheuse position. Et, au moment de son arrivée à l'Hôpital général de la région de l'Amiante, les autorités médicales n'ont pu que constater son décès.

Le camionneur s'en est tiré avec des contusions, particulièrement des coupures à la tête. S'étant réfugié dans une maison voisine en attendant la suite des événements, ce dernier a expliqué qu'il avait vainement tenté d'éviter la collision. "Je ne sais pas pourquoi mais il a fait un crochet vers moi," de répéter le camionneur.

L'impact fut tel que le pare-choc avant de l'automobile a été retrouvé à plusieurs centaines de pieds alors que les roues avant de la cabine du camion-remorque traînaient sur la route à une bonne distance de là.

Banque Nationale du Canada

Bilan positif mais titres à la baisse

MONTREAL (PC) — La Banque nationale du Canada a déclaré jeudi que ses profits pour l'exercice clos le 31 octobre écoulé avaient augmenté de 23 pour cent, par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 20,46 millions \$.

Elle explique, dans un communiqué, que le bénéfice par action a été le même au cours des deux exercices (83 cents) en dépit de profits plus élevés, à cause d'un plus grand nombre d'actions ordinaires en circulation au cours du dernier bilan.

L'actif à la fin de l'exercice 1981 était de 19,2 mil-

liards \$, soit en hausse de 2,7 milliards \$ sur le chiffre de l'année précédente.

La Banque nationale, issue de la fusion de la Banque canadienne nationale et de la Banque provinciale en 1979, a réduit le nombre de ses succursales de 816 à 753.

Le volume des transactions sur les titres de la banque a été anormalement élevé, hier, et le cours des actions a chuté de 25 pour cent à Montréal et Toronto en dépit des nouvelles rassurantes que renfermait le rapport financier.

Martin Gray à Sherbrooke

Des lecteurs émus rencontrent celui qui les a "aidés"

par Michel Rondeau

SHERBROOKE — C'est une foule de gens émus qui ont, hier, à la Librairie Dussault du Carrefour de l'Estrie, témoigné de leur goût de vivre en rencontrant l'écrivain français de réputation internationale Martin Gray.

Rares, sans doute, sont les écrivains qu'on rencontre en tremblant d'émotion et en pleurant de joie, mais c'est ce qui s'est produit quand Martin Gray, assis devant la porte de la librairie, a commencé à dialoguer avec ses admirateurs et admiratrices en signant des autographes.

D'un bout à l'autre du Carrefour de l'Estrie, le nom de Martin Gray passait sur les lèvres et les curieux accouraient pour voir l'homme qui, aux dires de tous ses lecteurs, les a "aidés" à surmonter les plus grands obstacles de leur vie. Les plus timides ne faisaient que passer et repasser devant leur idole, mais plusieurs s'avançaient et engageaient la conversation avec un Martin Gray simple et bienveillant.

Les gens arrivaient avec un volume dont les coins étaient tout retournés tant le livre avait été lu et relu par des dizaines de lecteurs. Et Martin Gray y inscrivait une dédicace.

Les gens expliquaient leur découverte du grand auteur: c'était leur mère qui adorait Gray et qui avait prêté ses livres à chaque membre de sa famille ou encore c'était une amie, un genre qui avait parlé de Martin Gray et qui l'avait fait connaître.

C'est le courage et l'espoir que les lecteurs disent devoir à l'auteur de "Au nom de tous les miens". Martin Gray avoue écrire pour aider les gens et son souhait est de voir les personnes qui possèdent de ses livres les prêter à d'autres afin de répandre son message d'optimisme devant la vie.

En écrivant son premier livre, M. Gray dit qu'il voulait élever un monument à sa famille disparue pendant la guerre. Ce sont les misères qu'il a affrontées qu'il raconte et les moyens qu'il a trouvés pour reprendre goût à la vie.



"On m'a parfois reproché d'avoir refait ma vie, dit-il, mais c'est conforme à mon esprit: revivre est mon enseignement".

— Martin Gray

M. Gray était accompagné de M. Jean-Jacques Bégin, écrivain sherbrookoise ayant publié un livre intitulé "Sans bon sang" et il citait M. Bégin comme exemple d'une personne qui avait appris à vivre grâce à ses livres. M. Bégin lui-même voue une reconnaissance profonde à Martin Gray, qui, dit-il, lui a permis de surmonter les souffrances physiques auxquelles il fait allusion dans son propre livre et qui lui a même permis d'écrire ce livre.

"Le but de mes livres n'est autre que la communication, le dialogue et l'aide que je peux apporter à autrui", dit Martin Gray.

Le nombre de personnes qui ont lu Martin Gray s'élève à environ 30 millions. M. Gray dit qu'il a reçu des milliers de lettres d'admiration et d'admiration. "Et les lettres me parviennent même quand on y inscrit que 'Martin Gray, Europe'" dit-il.

Vente d'auto annulée à cause de l'étiquette

SHERBROOKE — Une automobiliste a obtenu l'annulation de l'achat d'une voiture d'occasion parce qu'il n'y avait pas eu d'étiquette apposée sur le véhicule vendu et le contrat de vente.

En rendant cette décision, le juge Jean-Guy Blanchette de la Cour des sessions de la paix a appliqué une disposition impérative de la loi sur la protection du consommateur.

Me Dewey Zaor, c.r., avait plaidé dans cette cause que le vendeur ne peut échapper à l'obligation d'apposer une étiquette pour décrire l'histoire de la voiture d'occasion qu'il met en vente.

Le juge Blanchette a dit que l'interprétation de la loi est à l'effet que les tribunaux n'ont aucune latitude s'il est prouvé qu'une condition de fond n'a pas été respectée.

Mme Michelle Charland s'était adressée au tribunal dans le but d'obtenir l'annulation d'un contrat d'achat d'une Honda Civic 1978 en alléguant que la vente n'avait pas été faite selon les stipulations de la loi, que la voiture était en mauvais état de fonctionnement et que le bloc du moteur en était un de 1975.

Le vendeur Daniel Robert a plaidé que ce contrat n'était pas régi par la loi du consommateur parce que l'auto était celle dont il se servait depuis plusieurs mois.

Le juge Blanchette a décidé que le fait qu'un commerçant de voitures se serve personnellement d'un véhicule d'occasion n'est pas une raison valable pour conclure que la vente n'est pas régie par la loi sur la protection du consommateur.

Il a annulé le contrat de vente parce qu'il n'y avait pas d'étiquette apposée sur l'auto.

Cela étant, le juge Blanchette n'a pas vu l'utilité de traiter de la question des vices cachés.

Le garagiste devra donc remettre 4,978 \$ à Mme Charland. Ce montant inclut une somme de 878 \$ pour les dommages subis.

Subvention de 10,000 \$ du fédéral

Utilisation éventuelle du câble

La Radio communautaire de l'Estrie accuse un haut-fonctionnaire d'agir de mauvaise foi

par Gilles Fiset

SHERBROOKE — Pendant qu'elle annonce que le gouvernement fédéral lui accorde une subvention de 10.000 \$ et que ses pourparlers avec Cablevision nationale lui permettra sans doute d'utiliser le câble, dès le début de 1982, pour "sortir" de la colline universitaire, la Radio communautaire de l'Estrie porte des accusations contre un haut-fonctionnaire du ministère des Communications, maintenant sous-ministre adjoint.

En effet, au cours d'une conférence de presse convoquée au début de l'après-midi, la Radio communautaire de l'Estrie a tenu à diffuser un triple message.

Tout d'abord, le président, M. Daniel Nadeau, a déclaré que, dans le cadre de son programme d'emplois communautaires, le gouvernement canadien a accepté de verser une subvention de 10.000 \$, subvention qui devrait permettre l'embauche de deux employés jusqu'au printemps 1982, "pour environ six mois et, même, un peu plus, si ces employés acceptent d'être leurs salaires."

Pendant ce temps, la Radio poursuit ses négociations avec Cablevision nationale. Ces négociations "débourcheront vraisemblablement sur une diffusion partielle sur le câble de CFLX-MF dans les mois qui vont venir". Plus tard, on avancera la date de janvier 1982 pour le début de l'utili-

sation du câble pour rejoindre les quelque 20.000 familles en région dont la radio est branchée sur le câble.

"Les négociations sont en cours et nous espérons une réponse officielle d'ici l'Assemblée générale de notre organisme qui se tiendra le samedi 12 décembre prochain.

Accusations

Par ailleurs, soulignant que Québec a, une fois de plus, refusé de leur ver-

ser une subvention, M. Nadeau déclare être en mesure "d'affirmer que des haut-fonctionnaires du ministère des Communications du Québec ont agi avec mauvaise foi à notre endroit. A titre d'exemple, mentionnons que cette année, selon les critères du Programme d'aide aux médias communautaires (PAMEC), les radios détenaient un permis du CRTC (la Radio communautaire de l'Estrie a son permis) mais qui n'étaient pas encore en opération constituaient une priorité.

Lors d'une rencontre avec le ministre, en mai dernier, un haut-fonctionnaire, M. Jean-Lucien Caron, avait insisté pour que nous incluions dans notre prochaine demande une étude de rentabilité. Ce fonctionnaire devait, à cette époque, connaître sans aucun doute les critères du PAMEC. Il devait aussi se douter que l'inclusion d'un devis d'une étude de rentabilité avait pour effet de permettre au jury d'évacuer notre demande des dossiers prioritaires. C'est effectivement ce

qui s'est produit."

Et il poursuit en disant: "Et pour ajouter à l'injure, le sous-ministre, M. Pierre A. Deschênes mentionne que le ministère a signifié au jury d'évaluation qu'il considérait votre organisme comme une radio en fonctionnement régulier et qu'il le considère toujours comme tel... Ce qui ne mentionne pas, c'est que ce désaccord entre le ministère et le jury avait été soigneusement préparé par son collègue Jean-Lucien Caron. Cela a pour effet de rayer une fois de plus notre organisme de la liste des radios subventionnées."

Soulignant l'appui du ministre Raymond Fréchette et les propos qu'auraient tenu en leur faveur l'attaché de presse du ministre des Communications, M. Réal Barnabé, M. Nadeau conclut que "des haut-fonctionnaires du ministère entretiennent un préjugé défavorable à l'égard de la région de l'Estrie, prenant principalement appui sur l'expérience malheureuse de Vidéomonde."

Quant à l'appui du ministre Fréchette, la Radio communautaire le juge insuffisant. Exprimée verbalement lors de la campagne électorale et non répétée depuis, on la juge "d'un électoralisme évident et d'un abus de confiance outrancier à notre égard."

"Une lecture faussée de de l'évolution du dossier"

— le haut-fonctionnaire accusé

SHERBROOKE (GF) — "Il est dommage que les gens de la Radio communautaire personnalisent le débat... Et laisser voir que le non versement d'une subvention est le résultat d'un scénario machiavélique, montre une lecture pas mal faussée de l'évolution du dossier depuis son origine jusqu'à aujourd'hui."

C'est ce que déclare M. Jean-Lucien Caron, le haut-fonctionnaire qu'accuse de discrimination et de mauvaise foi la Radio communautaire de l'Estrie. M. Caron est maintenant sous-ministre adjoint au ministère des Communications.

En réponse aux accusations de la Radio communautaire, M. Caron déplore tout d'abord que la Radio personnalise les raisons qui ont amené le refus de Québec de lui accorder les subventions.

"A toutes les fois que je me suis exprimé, par courrier ou verbalement, sur le sujet, au cours des trois dernières années, j'agissais à titre de directeur du développement des médias et responsable du Programme d'aide aux médias communautaires. Mes interventions ont été celles qu'aurait pu faire n'importe quel fonctionnaire qui connaissait les rouages du programme d'aide", dit-il.

Le ministère a dressé des critères à son programme d'aide qui faisaient en sorte que le média qui demandait une subvention devait faire la preuve de sa rentabilité et de son enracinement dans le milieu.

"Il est évident que le ministère n'allait pas garrocher son argent par les fenêtres et que les organismes que nous allions aider devaient durer dans le temps. C'est beau se réunir dans une cave, cinq à six gars, et décider d'avoir une action dans le milieu en créant une radio communautaire mais il faut aussi que le projet s'assoit sur des bases solides."

Les demandes de la Radio communautaire durant les années 1978-1979 et 1979-1980 ne satisfaisent pas ces critères qu'appliquent un jury mixte. On reproche la faiblesse de l'étude de rentabilité faite par la Radio et son peu d'enracinement en dehors de la colline universitaire.

"En 1980-1981, on entre dans une période d'austérité. On resserre les exigences du programme. On ralentit le développement et on limite nos subventions à la région périphérique et aux médias qui ont déjà reçu une première subvention. C'est le principe de consolidation. Ça, on n'y peut rien, c'est une façon honnête, je crois, de gérer le bien public. C'est sûr, c'est dommage pour la Radio communautaire de l'Estrie mais l'austérité, ce n'est pas nous qui la créons. Et la Radio communautaire de l'Estrie n'est pas la seule dans ce cas puisqu'on peut citer le cas de celles de Charlevoix, des Basses-Laurentides, du Nord des Laurentides, etc..."

Evolution du dossier

Puis, reprenant le dossier année par année depuis 1978, il entend démentir "le scénario machiavélique".

Depuis le début, déclare-t-il, le mi-

ministère a dressé des critères à son programme d'aide qui faisaient en sorte que le média qui demandait une subvention devait faire la preuve de sa rentabilité et de son enracinement dans le milieu.

"Il est évident que le ministère n'allait pas garrocher son argent par les fenêtres et que les organismes que nous allions aider devaient durer dans le temps. C'est beau se réunir dans une cave, cinq à six gars, et décider d'avoir une action dans le milieu en créant une radio communautaire mais il faut aussi que le projet s'assoit sur des bases solides."

Les demandes de la Radio communautaire durant les années 1978-1979 et 1979-1980 ne satisfaisent pas ces critères qu'appliquent un jury mixte. On reproche la faiblesse de l'étude de rentabilité faite par la Radio et son peu d'enracinement en dehors de la colline universitaire.

"En 1980-1981, on entre dans une période d'austérité. On resserre les exigences du programme. On ralentit le développement et on limite nos subventions à la région périphérique et aux médias qui ont déjà reçu une première subvention. C'est le principe de consolidation. Ça, on n'y peut rien, c'est une façon honnête, je crois, de gérer le bien public. C'est sûr, c'est dommage pour la Radio communautaire de l'Estrie mais l'austérité, ce n'est pas nous qui la créons. Et la Radio communautaire de l'Estrie n'est pas la seule dans ce cas puisqu'on peut citer le cas de celles de Charlevoix, des Basses-Laurentides, du Nord des Laurentides, etc..."

Concessionnaires d'autos Les négociations progressent à pas de tortue

SHERBROOKE (LD) — La rencontre d'hier entre les représentants de la Corporation des concessionnaires d'automobiles de l'Estrie et du syndicat des travailleurs n'a donné rien qui vaille, rapporte la partie syndicale. Cette dernière avertit du même souffle qu'on peut s'attendre à ce que les travailleurs recourent de nouveau à des moyens de pression ces jours-ci.

L'employeur a seulement modifié sa dernière offre sur un seul point, a indiqué M. Jean-Paul Lévesque, conseiller syndical à la Fédération des syndicats des mines, de la métallurgie et des produits chimiques (CSN). L'employeur propose toujours que le contenu de l'ancienne convention soit reconduit tel quel, incluant les échelles de salaires. Mais à

propos de la clause d'indexation, l'employeur offre maintenant de déplacer le début de son application de janvier prochain à septembre passé. Les travailleurs y gagneraient donc quelques mois.

Il n'y a pas eu de véritable négociation hier, soutient la partie syndicale. "Nous n'avons pas senti de volonté de vouloir vraiment régler le différend", a noté M. Lévesque.

Les travailleurs d'une trentaine de concessionnaires des régions de Sherbrooke, Granby, Thetford Mines et Victoriaville ont déjà débattu un total de trois journées et demie. La semaine dernière, ils ont voté majoritairement en faveur d'un mandat de grève à utiliser au moment jugé opportun.

d'une ligne... à la page.

• PUBLI-PROMOTION • RELATIONS PUBLIQUES
• PUBLICITÉ • CONCOURS • ANNONCES •

BINGO 5-1000
la tribune

5 MARATHONS CONSECUTIFS
d'une VALEUR DE \$1,000. CHACUN

ATTENTION!
Ne perdez pas, ne détestez pas, prenez bien soin de la CARTE DE BINGO insérée dans La Tribune du 21 novembre 1981. Elle vous sert à participer, non pas à 1, mais à 5 BINGOS MARATHONS!

MARATHON NO 1

MONTANT A GAGNER \$1,000

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui: **MERCREDI, le 25 novembre 1981:**
N-40, I-17, G-50, B-15, O-65, G-46, N-43, G-54, N-41, B-13, G-53, O-73

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui: **JEUDI, le 26 novembre 1981:**
B-5, N-45, I-21, G-49, B-3, O-71, B-4, G-58, O-75, G-56

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui: **VENDREDI, le 27 novembre 1981:**
I-25, B-11, B-9, I-20, G-51, O-64

REGLEMENT:

- Le BINGO 5-1000 est une série de 5 BINGOS-MARATHONS successifs dont l'enjeu est de \$1.000 chacun. Dans chacun de ces cas, s'il y avait plus d'un gagnant, le montant sera divisé entre eux.
- La seule carte de BINGO officielle est celle portant l'inscription La Tribune III (Coviseur jaune) distribuée dans le journal.
- La carte La Tribune III a été distribuée avec l'édition du 21 novembre 1981. Il n'est pas possible de la commander et nous ne pouvons garantir que chaque lecteur du abonné a reçu cette carte. Il est très difficile d'éviter un contrôle partiel dans ce domaine.
- Quant votre carte est remplie (il s'agit d'un marathon), appelez immédiatement à La Tribune (563-8118) et demandez la responsable du BINGO pour la vérification de vos numéros. Les heures doivent être entre 9:00 heures a.m. et 4:30 heures p.m. du lundi au vendredi inclusivement.
- Pour vous qualifier, vous devez appeler AVANT MIDI (12:00) le lendemain de la publication du numéro qui vous a permis de compléter votre carte. Pour les numéros publiés les vendredis et samedis, vous avez jusqu'au lundi MIDI pour vous qualifier. Il est évident que le participant qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du vendredi sera déclaré gagnant avant celui qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du samedi ou du lundi.
- Lorsque nous publions plus d'un numéro, un même jour, le premier numéro a priorité quand il s'agit de déterminer un gagnant.
- La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'habileté.
- La Tribune ne sera, en aucun cas, responsable pour plus de \$1.000, en argent même si la cause est due à une erreur typographique ou autres.
- La Tribune a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.
- Un tirage quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Règle des loteries et courses.
- Les employés réguliers de La Tribune ne sont pas éligibles à ce concours.

King wellington
REDIGEN COLLABORATION

carnet

Aimé ti-mé Lafrance sait ce qu'il fera de ses vieux jours... on croit qu'il se lancera à aiguille perdue dans des travaux de raccommode... il s'est déjà procuré une pelotte d'épingles mais il raconte à tout le monde qu'il l'a gagnée à une partie de cartes de l'âge d'or...

Les coureurs du CAP aiment bien la petite pensée du jour que leur sert régulièrement Daniel Auger, mais ce sont surtout les explications qu'ils apprécient...

Marjolaine Bolduc aurait reçu plusieurs offres de la maison Playboy puisque, dit-on, elle dispose de photographies qui pourraient figurer sur la page couverture de cette revue...

Pour la deuxième semaine d'affilée, l'attention de l'Association des secrétaires de l'Estrie a été attirée par le travail exécuté par un membre du personnel de l'hôpital d'Youville... c'est en effet un secrétaire de direction de cet institut, Denise Péloquin, qui a décroché le titre de secrétaire de la semaine...

Les hommes de la CSCS ont beaucoup apprécié la chanson que leur ont dédiée hier Maryse Desmarais, Marie Dubreuil et les autres Catherine de la Commission scolaire... il s'agissait d'une chanson traitant de l'homme-objet...

Sylvie et Germain Leblanc, n'ayant pas réussi à se faire d'ennemis à Sherbrooke depuis leur arrivée il y a quelques années, ont jugé qu'il était inutile d'insister et ils ont décidé de s'en retourner au Pôle Nord... leurs

amis croient qu'il s'ajoute aussi une question de finances dans leur décision, car leur hospitalité leur coûtait cher...

Adrien Poisson de la CSCS est devenu un expert en rénovation... puisqu'il avait de la difficulté à enfoncer un clou dans une planche, il s'est dit qu'il avait acheté un excellent bois franc... malheureusement, il a percé avec son clou deux conduites d'eau en cuisine...

Yvette Tessier de la Croix-Rouge rapporte que les deux récentes cliniques de sang tenues respectivement à l'Université et au Cégep ont connu un vif succès... dans les deux cas, on a réussi à rencontrer et même plus l'objectif fixé...

Le drapeau flottait en berne, hier, au-dessus de la caserne des pompiers, rue Marquette, pour souligner le décès de Félix Auger, décédé des suites d'une maladie... estimé de tous ses compagnons de travail, M. Auger a oeuvré au sein de la brigade des incendies de 1955 jusqu'en mars 1981 alors que la maladie l'avait contraint à une retraite hâtive...

La Quotidienne
864

FOURS MICRO-ONDES PANASONIC
Les modèles BUREAU & BUREAU 2
600 watts sur GALT SHERBROOKE
569-9585

la tribune
1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 569-9201, J1K 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910

YVON DUBÉ
Président et Éditeur

JEAN-GUY FARAH
Adjoint au président (adm.) et Secrétaire-trésorier

LIONEL DALPÉ
Adjoint au président (prod.) et Éditeur adjoint

REDACTION
JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef
JACQUES LAFONTAINE
Chef éditorialiste-adjoint
SERGE GOSSELIN
Directeur de l'information
CHRISTIAN BELLAVANCE
Chef des nouvelles
GILLES DALLAIRE
Adjoint au chef des nouvelles
MICHEL DIONNE
Chef de pupitre
DENIS MESSIER
Directeur des pages sportives

PUBLICITÉ
FRANÇOIS VAILLANCOURT
Directeur de la Publicité
DAWSON BEAULIEU
Chef des Ventes locales
PAUL ALLARD
Chef de la Production publicitaire

COMPTABILITÉ
ANDRÉ CORRIVEAU
Chef comptable
L. ALCIDE BEAUCHER
Gérant au crédit

ATELIER
JACQUES E. LEDUC
Directeur (technologie graphique)
J. JACQUES DELORME
Chef des opérations
ANDRÉ BÉLANGER
Chef de la production

EXPÉDITION
MICHEL DOYON
Chef d'expédition
ANDRÉ JACQUES
Adjoint à l'expédition

TIRAGE (566-6353)
GASTON GAGNÉ
Directeur au tirage

GÉRANTS DE DISTRICT
PIERRE BEAULIEU
Magog-Deux-Rives-Rock Forest-Sherbrooke-Nord
FRANÇOIS DUBÉ
Lac-Mégantic
CONRAD BERGERON
Sherbrooke-Ouest
YVES BERGERON
Sherbrooke-Nord
Valcourt-Bromontville
FRANÇOIS DUBÉ
Lac-Mégantic
ANDRÉ FONTAINE
Sherbrooke-Est-Ouest
Lennoxville

JACQUES ROY
Chef des ventes au tirage

MICHEL LAVOIE
Coaticook — East Angus
GUY MANSEAU
Asbestos-Windsor
Richmond-Weedon
JEAN-MARC PÉPIN
Sherbrooke-Est — Fleurimont
GASTON PINARD
Drummondville — Acton Vale
JEAN-LUC PINEAULT
Bois-Franc
JEAN-CHARLES POULIN
Thetford et région

Courrier de deuxième classe:
Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf en droits deservis par camelot et routes motorisées: 1 an: \$90.00, 6 mois: \$60.00, 3 mois: \$36.00, 1 mois: \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays: 1 an: \$150.00, 6 mois: \$90.00, 3 mois: \$60.00, 1 mois: \$25.00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Press. Le service de photos fac-similes de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Selon une étude réalisée à l'Université de Sherbrooke

Rivière Magog: presque un marécage

Le dr Saucier lui attribue une cote de 8.1 sur 10, 10 étant accordé à une étendue d'eau à l'état de marécage

par Doris Baker

SHERBROOKE — Malgré tous les efforts déployés au cours des six dernières années, la rivière Magog présente un niveau élevé de pollution et la qualité de l'eau est plus ou moins bonne.

C'est ce que révèle une étude réalisée par M. Robert Saucier, docteur en biologie au département de maîtrise en environnement de l'université de Sherbrooke pour le compte du comité d'hygiène et d'aménagement de la rivière Magog (CHARM).

Cette première étude exhaustive effectuée sur la qualité de l'eau dans les limites de la ville de Sherbrooke a montré des résultats anormalement élevés de produits trouvés dans le fond de la rivière. Certaines substances comme l'azote et le phosphate qui servent d'indicateurs de pollution, ont un taux extrêmement élevé. La présence de l'azote étant trois fois supérieure à la normale.

Le Lac des Nations est dans un piètre état et devrait être consacré zone de conservation absolue. L'étude le considère comme non propice à la truite. Le docteur Saucier lui attribue une cote de 8.1 à l'intérieur d'une échelle de 0 à 10 dont le chiffre dix serait accordé à une étendue d'eau à l'état de marécage.

La présence de nombreux microbes (colibacilles fécaux) dans la rivière confirme son haut degré de pollution. La quantité est faible (20 par 100 millilitres d'eau) en amont du barrage Paré; elle augmente cependant au fur et à mesure que l'eau de la rivière passe à travers la ville et se déplace vers le bassin de la St-François où, à la hauteur du pont Gilbert Hyatt, le nombre de bactéries atteint plus de 2,000 par 100 ml d'eau. 200 bactéries par 100 ml d'eau suffisent pour interdire la baignade dans la rivière, de souligner M. Saucier, pour illustrer l'importance de la détérioration de la qualité de l'eau de la Magog qui se manifeste également par une diminution de la transparence de l'eau.

Pour freiner cette détérioration, M. Saucier propose d'arrêter les déversements d'égouts sanitaires, pluviaux et des débordements dans la rivière. Il importe, selon lui, de continuer à procéder assidûment à des inventaires bactériologiques des plages municipales et de voir à ce que toutes les habitations riveraines soient directement reliées aux réseaux d'égouts sanitaires. L'usage des embarcations à moteur devrait être interdite, selon lui. Sinon la ville devrait déplacer en aval le quai flottant de l'école de ski nautique Jean Perreault qui se situe dans la zone de conservation absolue du Lac des Nations. L'aménagement du ruis-

seau Lyon pour créer des conditions idéales de frai et le reboisement des berges du ruisseau devraient également être préconisés.

Devant cette réalité, le président du comité CHARM, le conseiller Roger Gingues, a déclaré que l'intervention du comité avait évité le pire.

C'est triste de voir cela. Imaginez, si personne ne s'était occupé de la rivière au cours des six dernières années, avec quoi serions-nous pris aujourd'hui. Il faudra éduquer davantage la population pour qu'elle cesse de jeter toutes sortes de choses dans la rivière parce que la situation est critique. Le moment de vérité est arrivé", a-t-il dit.

De son côté le maire de Sherbrooke, Me Jacques O'Bready s'est dit emballé par le travail du comité CHARM. Cependant, il a affirmé que peu importe les sommes qui seraient allouées à l'assainissement des eaux si la volonté populaire n'y est pas, a-t-il dit, on ne parviendra jamais à dépolluer la rivière.



Reconstruction de l'aréna Eugène-Lalonde

L'ETAA en Cour suprême?

par Doris Baker

SHERBROOKE — La proposition de la ville ne répond absolument pas aux attentes de l'Association agricole des Cantons de l'Est (ETAA) et les administrateurs seraient prêts à recourir au plus haut tribunal du pays pour obtenir satisfaction dans le litige qui les oppose aux autorités municipales.

C'est ce qu'a déclaré hier M. Warren Ross, président de l'ETAA dont le comité exécutif a été réuni en bloc à l'occasion de l'assemblée générale annuelle des membres, tenue plus tôt cette semaine.

Je sais que ça coûterait cher à tout le monde d'aller en Cour suprême et j'aimerais mieux qu'on règle la situation autrement. Mais les administrateurs croient que c'est la seule solution si la ville ne veut pas négocier la proposition qu'elle nous a soumise", a-t-il dit.

Le 5 novembre dernier, trois juges de la Cour d'appel du Québec ont renversé un jugement déclaratoire de la

Cour supérieure du district, dégageant la ville de toute obligation de reconstruire l'aréna Eugène-Lalonde, mais lui ordonnant de fournir à l'ETAA toutes les facilités que lui procurait l'aréna avant qu'elle soit détruite par le feu le 1er juin 1978. Le jugement a satisfait les deux parties tout en invitant à la négociation.

Lundi, la ville a proposé à l'ETAA de reconstruire l'aréna sur le terrain de l'exposition à la condition qu'elle abandonne sa charte et qu'elle forme avec la ville une nouvelle corporation en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies. Mais aux yeux de l'ETAA, cette base de négociation

semble contourner ses attentes, ses besoins et le jugement même.

La ville nous offre une aréna, rien de plus. Nous n'avons pas besoin d'une aréna, mais de granges. Nous n'avons rien contre sa reconstruction sauf qu'elle ne répond pas à nos besoins. Nous n'avons jamais demandé de reconstruire l'aréna, nous voulons simplement les facilités dont nous disposions avant le feu", a-t-il souligné.

M. Ross a laissé entendre qu'il avait eu une première rencontre avec le maire Jacques O'Bready et que rien n'avait vraiment ressorti des discussions. Il s'est dit toutefois disposé à le rencontrer de nouveau à sa convenance.

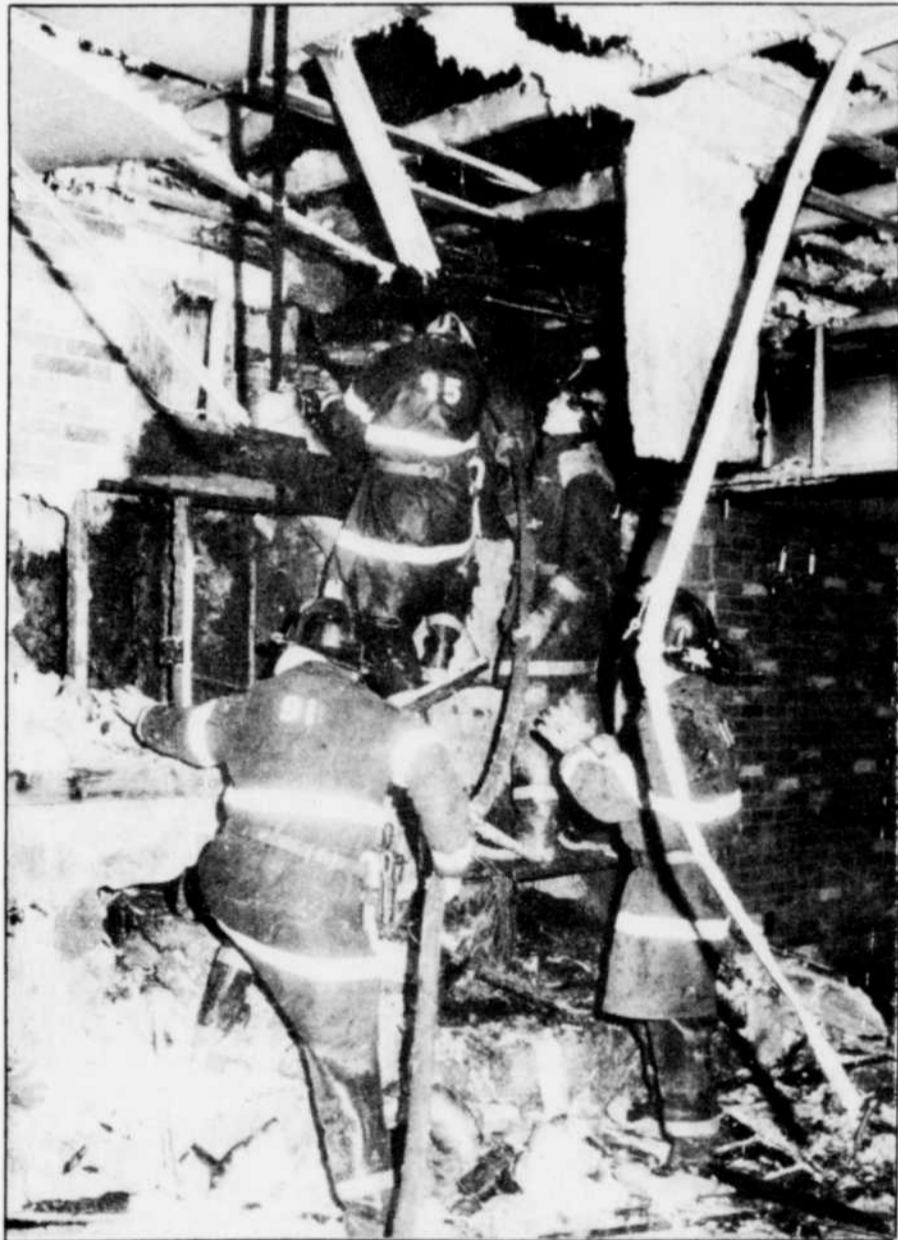
Ca va mal, a-t-il dit, et je veux savoir si le maire est sérieux parce que la proposition de la ville ne plaît à personne de l'ETAA. La ville nous offre une aréna, mais rien pour remplacer les 226 espaces pour les vaches et

la bâtisse pour exposer les animaux que nous n'avons plus."

Durant l'assemblée générale des membres, M. Ross a rendu compte des premières discussions qu'il a tenues avec le maire et les administrateurs ont réagi en menaçant de poursuivre la bataille légale.

Selon lui, le maire désire régler deux problèmes de front soit celui de l'ETAA et du hockey mineur, entre autre, qui réclame à grands cris depuis déjà un bon bout de temps, l'aménagement d'une troisième surface glacée à Sherbrooke.

Si l'ETAA refuse la proposition, a-t-il dit, la ville ne reconstruira pas l'aréna et l'ETAA devra supporter l'odieuse d'avoir privé le hockey mineur et d'autres organismes d'une autre glace alors que tout ce qu'elle cherche à obtenir, ce sont les facilités qu'elle disposait avant la destruction de l'aréna Eugène-Lalonde.



Catastrophe évitée

Une équipe de six hommes du Service d'incendie de Sherbrooke, dirigée par le lieutenant Gérard Manseau, a sauvé d'une catastrophe certaine la bâtisse principale du Domaine Joly, située chemin Lemire, à Fleurimont. Le feu a pris naissance à l'arrière du foyer pour grimper le long du mur, s'infiltrer dans l'entretoit et percer la toiture. Dépêchés sur les lieux à 17 h 27, les pompiers ont déversé environ 1000 litres d'eau avant de noyer les flammes. Il n'y a eu aucun blessé au cours des opérations qui ont duré un peu moins de deux heures. Les dommages se chiffrent à plus de 20 000 \$.

Le flair met fin à son palmarès de fraudes

SHERBROOKE — Les déductions à la "Sherlock Holmes" du sergent-détective Real Charest et du détective Normand Lambert, de la division des enquêtes criminelles de la Police municipale, ont permis, hier, l'arrestation d'un individu qui venait de commettre sept à huit fraudes d'affilée dans autant de succursales bancaires de la Ville pour un montant totalisant quelque 5000 \$.

Si les détectives ont été fûtés dans cette affaire, le suspect a également démontré du savoir-faire dans sa spécialité puisqu'après s'être muni d'une accréditation de compagnie au palais de justice de Sherbrooke, il se présentait dans une banque pour y ouvrir un compte, le précieux papier de "compagnie" lui prêtant l'apparence d'une honnêteté et d'une solvabilité à toute épreuve.

Puis dans ce nouveau compte bancaire, il déposait un chèque certifié d'un montant respectable et à même ce montant ou à partir d'un autre chèque certifié, il retirait des sommes

plus modestes de quelques centaines de dollars.

Les chèques certifiés étaient évidemment faux.

Il aurait ainsi tracé son chemin dans plusieurs banques avant d'attirer l'attention des détectives.

Après avoir déterminé l'itinéraire emprunté par le fraudeur, à savoir à partir du centre-ville vers les limites de la Ville, direction ouest, les policiers en plaçant quelques coups de téléphone ont réussi à faire intercepter le filou alors qu'il était à changer un huitième ou un neuvième chèque.

Appréhendé par les patrouilleurs alors qu'il se trouvait dans une succursale, le suspect, âgé de la trentaine, de la région de Montréal, a été conduit au quartier général pour interrogatoire.

Il devrait être traduit devant un juge de la Cour des sessions de la paix dans le courant de la journée. On parlait également de l'arrestation d'un complice, effectuée en collaboration avec la Sûreté municipale de Rock Forest.

L'affaire Lacroix et la taxe de Parizeau

On recommande à nos membres de refuser de payer sur les stocks dans les réservoirs

par Gilles Fisette

SHERBROOKE — "Des cas comme M. Lacroix, il y en a des masses. C'est effrayant. Tout ça est dû à des fonctionnaires qui font du zèle. Ces m... fonctionnaires n'ont qu'à aller collecter les compagnies de pétrole qui touchent déjà des ristournes. Nous, on recommande à nos membres de refuser de payer sur les stocks qui dorment dans les réservoirs... Et s'ils ont des problèmes qu'ils nous appellent à l'Association, on est là pour ça."

Telle est du moins la réaction du directeur de l'Association des garagistes et détaillants d'essence du Qué-

bec, M. Gilles Rivest, après avoir été mis au courant de l'affaire Rock Lacroix.

Pour M. Rivest, il est évident que des cas comme M. Rock Lacroix qui se dit obligé d'hypothéquer sa maison pour payer la nouvelle taxe sur l'essence décriée, la semaine dernière, par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, sont multiples.

"Et tout ça parce qu'il y a des fonctionnaires qui se sentent obligés d'interpréter la loi. Les compagnies de pétrole touchent des ristournes du gouvernement pour chaque gallon qu'elles vendent. Ce sont elles, a-

même cette ristourne, qui devraient payer cette surtaxe. Ce n'est pas normal que les garagistes et les détaillants d'essence soient obligés de payer des taxes sur le stock qui dort dans les réservoirs. Il y a plus de 1,000 gallons qui dorment et qui ne sont pas siphonnables. Pourquoi payer des taxes là-dessus?"

Et il poursuit en disant que "les membres devraient s'opposer et refuser de payer. Qu'ils disent non. Bien sûr, qu'ils paient la taxe sur ses factures courantes mais qu'ils refusent de payer pour les 1,000 gallons qui dorment. Pendant ce temps, nous, à l'Association, on voit à les représenter, à les défendre."

Ministère

Restructuration scolaire: le comité libéral à Sherbrooke

SHERBROOKE — Le comité d'étude du parti libéral du Québec sur la restructuration scolaire est à Sherbrooke aujourd'hui.

En effet, après avoir, vendredi dernier, rencontré divers groupes intéressés par l'ensemble du dossier sur la restructuration scolaire, le comité poursuit aujourd'hui sa série de consultations à Sherbrooke.

Le comité rencontre cet avant-midi l'Association des commissions scolaires de l'Estrie, dont le président est M. Albert Favreau, l'Association des anglophones de l'Estrie, dont le prési-

dent est M. Ross et la Commission scolaire Eastern Townships, dont le président est M. Bill Rich.

Cet après-midi, le comité libéral rencontrera le Syndicat des enseignants de l'Estrie et son président M. Michel Hall, l'Association des cadres scolaires de l'Estrie, dont le président est M. Julien Bergeron, ainsi que le Groupement des associations libérales de l'Estrie, dont Mme Monique Habel est responsable.

Les députés libéraux membres du comité sont M. Fernand Lalonde, député libéral de Marguerite-Bourgeoys,

porte-parole en éducation, William Cusano, député libéral de Viau, Roma Hains, député libéral de Saint-Henri, Joan Dougherty, députée libérale de Jacques-Cartier.

On remarquera aussi la présence de Mme Lina Allard, chef de cabinet de Claude Ryan, Henri-François Gauthier, président du comité de restructuration scolaire, Marc Lacroix, secrétaire du comité de restructuration scolaire, Pierre Paradis, député libéral de Brome-Missisquoi, Fabien Bélanger, député libéral de Mégantic-Compton, Georges Vaillancourt, député libéral d'Orford et Yvon Vallières, député libéral de Richmond.

Jugement sans impact?

SHERBROOKE (LO) — Le directeur de la protection de la jeunesse (DPJ), Jean Gélinas, affirme que le jugement de la Cour suprême du Canada, lequel affirme la primauté de la législation fédérale sur la Loi de protection de la jeunesse, n'a eu jusqu'à présent aucun impact.

Même si la Cour a réaffirmé le droit des victimes d'actes criminels commis par des mineurs, de porter plainte devant le Tribunal de la jeunesse, personne ne s'en est prévalu.

"Le processus demeure le même et nous continuons, à la direction de la protection de la jeunesse, de recevoir les plaintes et de les traiter. Je ne sais pas cependant si les policiers ont reçu davantage d'appels de victimes pour savoir qui avait commis le délit et pour le poursuivre", d'indiquer M. Gélinas.

"Le seul changement que nous avons apporté se situe dans l'information donnée au jeune dont nous nous occupons. Nous l'avisons que même si il participe à une mesure volontaire et que nous fermons son dossier, il peut être sujet à une poursuite."

M. Gélinas doute qu'éventuellement les plaintes devant le Tribunal de la jeunesse se multiplient à cause du jugement de la Cour suprême.

Même au niveau des actes criminels commis par des adultes, seulement un pour cent des victimes poursuivent, de relever le directeur de la protection de la jeunesse en laissant entendre que, dans un contexte de déjudiciarisation favorisée par la loi provinciale, les plaintes devant les tribunaux sont encore plus faibles dans le cas de jeunes.

Sherbrooke

page 4

Magog-Orford: le milieu pas consulté — Réjean Beaudoin

Thetford Mines

page 5

Arrêts de travail à la Société Asbestos: pas de changement

Modernisation de la Domtar d'East-Angus

La date limite du 15 décembre accueillie avec un "optimisme modéré" par le Comité de survie

EAST-ANGUS (FG) — Le président du Comité de survie d'East-Angus a accueilli avec un "optimisme modéré" la nouvelle publiée hier dans La Tribune comme quoi les deux parties impliquées dans le plan de modernisation de l'usine Domtar d'East-Angus avaient fixé d'un commun accord la date du 15 décembre pour en arriver à une entente ou à défaut de quoi établir les points qui achoppent en vue de porter le tout à un niveau supérieur de décision.

nants n'ont pas touché au dossier de la faisabilité du projet.

Lacune

Il estime que cette étude de faisabilité — ou de rentabilité — du programme de modernisation de l'industrie qui constitue la pièce maîtresse du dossier aurait dû être abordée à cette occasion. "Tant que les deux parties ne se pencheront pas la-dessus, on tourne autour du pot.

Tant qu'on y touche pas, c'est négatif. L'étude de faisabilité va nous indiquer si le projet est ou non réalisable financièrement... si on apprend par exemple dans deux que ce n'est pas viable, nous n'aurons pas eu le temps d'étudier des solutions de rechange. Et à l'inverse, si on sait seulement dans deux ans que le projet est viable, nous aurons d'ici là perdu du temps et il en coûtera plus cher pour faire les investissements... dans un cas comme dans l'autre, nous sommes pénalisés si on tarde trop à faire cette étude de faisabilité", a lancé du même

coup le président du comité de survie.

Bonne nouvelle

Le maire d'East-Angus, M. Roger Couture, s'est également réjoui de cet engagement pris par les représentants du ministère de l'Énergie et des Ressources et de la société Domtar. "Je crois qu'il y a lieu d'être optimiste à ce moment-ci. Les parties semblent de bonne foi, mais ça ne veut pas dire pour autant qu'on arrivera à une entente sur tous les points le 15 décembre... le gros morceau c'est naturellement l'étude de faisabilité. Mais on espère que les discussions iront vite à ce sujet. A tout événement nous, de notre côté, nous n'avons pas l'intention de lâcher à ce moment-ci. Nous allons poursuivre et accentuer même notre action", a-t-il mentionné.

Du côté syndical, M. Fernand Poulin, le président de l'Association ouvrière affiliée à la Centrale des

syndicats nationaux (CSN) qui regroupe quelque 350 membres, a dit

préférer attendre au 15 décembre, soit lorsque les résultats de la der-

nière rencontre seront connues, avant de faire des commentaires.

"Je suis naturellement très heureux de la reprise du dialogue et du fait qu'un échéancier ait été fixé... ça m'apparaît une indication assez ferme d'en finir le plus vite possible.

Mais on connaît toutes les nombreuses hésitations qui ont marqué le dossier dans le passé sur le sujet", a émis Me Claude Turcotte.

Outre cela, il se demande pourquoi, lors de la rencontre dont La Tribune faisait état hier, les interven-

Entente sur un contrat à long terme pour l'approvisionnement en bois

EAST-ANGUS (FG) — Des porte-parole de la Fédération des producteurs de bois de la région ont



Wells Coates

confirmé hier qu'une entente finale était en vue quant à la signature d'un contrat à long terme pour approvisionner en bois l'usine Domtar à East-Angus.

"Nous avons convenu d'une entente sur les grandes lignes d'un contrat de 10 ans et il ne reste que quelques détails à y apporter", a confié le secrétaire du groupe qui compte au total près de 10,000 producteurs. M. Jean-Claude Dumas, indiquant par là que l'entente vaut pour des approvisionnements de l'ordre de 30,000 cordes de bois par année. Cela représente la différence que l'entreprise ne peut combler par ses deux autres sources d'approvisionnement: par ses propres plantations et par les résidus des usines de sciage de la région.

Attendre

"Mais, a rajouté M. Wells Coates, le président de la Fédération, il faut attendre l'annonce officielle du programme de modernisation de l'usine avant de signer le contrat".

Il faut comprendre, a repris M. Dumas, que les deux choses vont de pair: c'est-à-dire qu'il faut s'assurer que le plan de modernisation sera mis de l'avant avant de s'engager à livrer du bois et, en contrepartie, il faut être sûr des approvisionnements en bois avant d'investir dans la modernisation de l'usine. Or, du côté de la matière première, il n'y a aucun problème.

Municipalités en bref

Cookshire

COOKSHIRE — Un panneau d'arrêt sera installé en face de l'école Labrecque, dans le but de permettre aux étudiants qui fréquentent cette école de traverser la rue Principale en toute sécurité.

Une assemblée d'information au cours de laquelle les administrateurs du centre local de services communautaires Fleur de Lys évalueront les conséquences des mesures d'austerité imposées par le ministère des Affaires sociales aura lieu, lundi, à la salle communautaire de cet établissement.

Dudswell

DUDSWELL — Une tapisserie conçue par M. Noe-J. Champagne, un artisan avantagusement connu dans l'Estrie, est reproduite sur la couverture du deuxième tome d'une série de volumes consacrés aux artisans par l'Association canadienne d'études du folklore. M. Champagne était, tout récemment encore, un des administrateurs de la municipalité du Canton de Dudswell.

Lennoxville

LENOXVILLE — Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a accordé une subvention de 6,000 \$ afin d'aider la ville à défrayer le salaire du directeur du service municipal des loisirs.

Le ministère des Transports qui a refusé de verser une subvention à la ville pour l'entretien des rues Winder et St. François a toutefois accepté de lui accorder une aide financière pour l'entretien de la rue Belvidère.

Bien que les démarches des administrateurs municipaux qui exigeaient que des lampes soient installées sur le pont Comstock se soient avérées vaines, le ministère des Transports a revêtu qu'il projette d'allonger et de renforcer les garde-fous et peut-être même de réduire la vitesse des automobiles et des camions à 50 kilomètres-heure au sud du pont.

Le forage du puits artésien qui alimentera le nouveau réservoir municipal a été retardé quelque peu par des inondations mais tout indique qu'il sera complété dans quelques jours.

MM. Andrew Johnson, Henri Ruel et Robert Nichol représenteront la ville de Lennoxville et M. Garnet Williams, les organismes à vocation sociale et économique, au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation.

Une subvention de 200 \$ a été octroyée au service d'aide communautaire qui a été mis sur pied récemment à Lennoxville.

M. Pierre Massé représentera la ville auprès de l'Association des cités et villes du district de St-François et auprès de l'Union des municipalités du Québec.

Contraints de désigner un nouveau maire suppléant, les édiles ont porté leur choix sur M. Duncan Bruce.

Les membres du service d'aide communautaire qui a été mis sur pied récemment à Lennoxville se réuniront pour la première fois lundi soir, dans l'édifice de la loge maçonnique.

La Guadeloupe

LA GUADELOUPE — Grâce à une subvention de 82,000 \$ octroyée par le ministère de l'Expansion économique régionale, une blanchisserie où des vêtements de denim seront lavés, pressés et emballés pourra être construite à La Guadeloupe. Une vingtaine d'employés travailleront dans cette blanchisserie dont le propriétaire sera la société Blanchisserie de la Haute-Beauce qui investira 235,000 \$ dans la construction de l'édifice qui abritera la blanchisserie et dans l'acquisition de l'outillage qui servira au lavage, au pressage et à l'emballage de vêtements de denim.

East Angus

EAST-ANGUS — Grâce à une subvention de 9,330 \$ octroyée récemment par le ministère des Transports à la firme Transport du Bonheur, les personnes handicapées qui demeurent à East-Angus, à Eaton, à Bishopston, à Marblenton, à Westbury, à Cookshire et à Sayerville pourront, jusqu'au 31 décembre, se déplacer à bord d'un autobus adapté à leurs besoins. Cette subvention avait été réclamée, avec beaucoup d'insistance, par les administrateurs des municipalités que dessert la firme Transport du Bonheur et par tous les organismes qui représentent les personnes handicapées. Elle représente 75 pour cent du coût des personnes handicapées qui vivent dans les sept localités desservies par la société Transport du Bonheur.

Proposition sur l'aménagement de la zone Magog-Orford

Le milieu n'a pas été consulté

— Réjean Beaudoin

SHERBROOKE (FG) — "Comment la Conférence administrative régionale de l'Estrie (CAR-05) peut-elle se prononcer valablement sur la proposition gouvernementale pour l'aménagement de la zone touristique internationale Magog-Orford, alors qu'on n'y a consulté pas le milieu?"

Cette question, c'est M. Réjean Beaudoin qui, au nom de l'Association touristique régionale de l'Estrie, dont il est le directeur général, la pose au principal

porte-parole de la Conférence administrative, M. Pierre Deland, qui agit aussi comme directeur de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ).

On sait qu'hier, par la voix de La Tribune, M. Deland a opposé une fin de non recevoir à la demande que lui avait formulée plus tôt le président de la Commission d'aménagement touristique du Mont Orford (CATMO), M. Fernand Magnan, qui insistait pour obtenir copie du

document qui élabore une proposition globale



Réjean Beaudoin

pour l'aménagement du Mont Orford.

Cette proposition (ou schéma) qui fut conçue par des officiers du Tourisme avait été soumise par le sous-ministre, M. Michel Archambault, lors de la dernière réunion de la Conférence administrative régionale, le 16 novembre, en vue de connaître l'avis des membres de cet organisme qui regroupe divers représentants des directions régionales des ministères québécois.

Mal placée

Or hier, M. Beaudoin a réagi à cela en soutenant que "la Conférence administrative régionale de l'Estrie est très mal placée pour émettre cet

avis... ces gens-là vont se prononcer sur un schéma d'aménagement sans avoir au préalable consulté le milieu". Il estime que l'opinion qui sera donnée ne vaudra guère, si elle ne reflète pas l'opinion des gens qui vivent dans le mi-

lieu. "Tout se fait en camouflé... la Conférence administrative régionale ne devrait pas émettre cet avis sans vérifier d'abord ce que le milieu en pense", a conclu le directeur général de l'Association touristique de l'Estrie.

Francis Fox à Lac-Mégantic

LAC-MEGANTIC — Le ministre des Communications, M. Francis Fox sera le conférencier invité lors d'un souper, samedi le 5 décembre à 18:30 heures au Motel Paolo de Lac-Mégantic.

Cette conférence fédérale portera sur "l'économie et la politique énergétique". Le député fédéral du comté de Mégantic-Compton-Stanstead M. Clau-

de Tessier adressera également la parole aux participants.

L'organisation a également prévu une conférence de presse avec réception civique à l'hôtel de ville de Lac-Mégantic quelques heures avant la conférence. Les billets sont disponibles auprès de l'Association Fédérale de Mégantic-Compton-Stanstead...

Il passe la frontière sans s'arrêter

FRELIGHTSBURG (YR) — Un automobiliste qui a décidé de ne pas s'arrêter au poste de douane de Frelightsburg, a créé tout un émoi dans la région de Cowansville.

Les douaniers ont communiqué la description de la voiture aux policiers de la SQ, qui ont entrepris une surveillance très étroite des routes de la

région. Le véhicule du fuyard a finalement été aperçu.

La voiture a été prise en chasse par les agents du détachement de Cowansville de la Sûreté du Québec, à vive allure, et la course folle s'est poursuivie jusqu'à St-Jean, où l'individu a finalement pu être intercepté.

Grange ravagée par le feu à St-Claude

ST-CLAUDE (YR) — Un cultivateur du rang 6 de St-Claude, M. Robert Lavertu, a subi de lourdes pertes, lors de l'incendie de sa grange.

Les pompiers de St-Claude se trouvaient encore sur les lieux, hier matin, pour tenter de maîtriser le feu, qui continuait de couvrir dans le silo de ciment.

M. Lavertu, qui venait de quitter la grange, à peine 10 à 15 minutes plus tôt, a tout à coup vu les flammes fuser de partout. Il a réussi à sortir sept bêtes à cornes du brasier, mais il n'a rien pu faire pour les 45 autres animaux, qui ont péri dans le feu.

Les pertes sont évaluées aux environs de 200,000 \$. De plus, un tracteur et de la machinerie agricole, entreposés dans la grange, ont aussi été détruits par l'incendie.

M. Robert Lavertu a précisé hier, au cours d'une entrevue, qu'il devra aussi reconstruire à neuf le silo, dans lequel le feu faisait rage hier. "Les dommages causés par l'incendie semblent devoir me forcer à débattre le silo et à recommencer à neuf", a commenté M. Lavertu.

Hier avant midi, le cultivateur affecté par cette catastrophe attendait toujours les ajusteurs d'assurances, avant de commencer le déblayage des lieux. "Les animaux brûlés commencent à puer passablement", a commenté le fermier.

L'incendie a sans doute été causé par un court-circuit dans le système électrique de la grange.

Le détachement de Richmond de la Sûreté du Québec a conclu à un incendie accidentel.

Série de vols: la police enquête

COOKSHIRE (YR) — L'agent Michel Belzil, du détachement de Cookshire de la Sûreté du Québec, enquête présentement sur une série de vols commis dans la région de Cookshire.

Un important vol de bijoux et d'une caméra, le tout évalué à environ 1,500 \$, a été commis, au cours de l'après-midi de mardi, dans une résidence du chemin Belanger, entre Ascot Corner et East-Angus.

Les policiers, qui sont une bonne piste, relativement à ce vol, croient que le mefait a été commis par deux

mineurs. Des arrestations sont imminentes.

Les voleurs sont entrés par effraction dans la résidence de la plaignante.

Une enquête est présentement en cours, également, à la suite du vol d'un téléviseur et d'outils, dans une résidence de Bury.

Enfin, à Sand Hill, des voleurs ont fait main basse sur des équipements et des outils, ainsi que sur des tiges à souder, le tout évalué à 3,000\$, à l'entreprise Les Sables Lavés.

Vol de 33 feuilles de contreplaqué

WATERVILLE (YR) — Les agents du détachement de Coaticook de la Sûreté du Québec enquêtent sur le vol de 33 feuilles de bois contreplaqué, d'une valeur de 400\$, perpétré à la résidence de Mme Rachel Jolin, de la route rurale numéro 2, à Waterville.

La propriétaire des matériaux de construction n'a constaté le vol que deux jours plus tard.

A répétition

C'est le deuxième vol du même genre, qui est rapporté à la SQ de Coaticook, en moins d'une semaine. Le vol de Waterville n'a été rapporté que mercredi aux policiers.

Digue sur la rivière St-François

Le maire de Richmond attend encore une réponse de Québec

RICHMOND (YR) — Le maire de Richmond, M. André Lupien, a déclaré au cours d'une entrevue, que la ville attend toujours une réponse du ministère de l'Environnement du Québec, concernant le projet de construire une nouvelle digue, sur la rivière St-François, afin d'éviter les inondations futures, fort coûteuses pour les citoyens de cette municipalité.

La ville de Richmond demande la construction d'une nouvelle digue, qui permettrait un meilleur contrôle du niveau de l'eau et éviterait les débordements de la rivière.

Le conseil municipal de Richmond attend toujours une réponse du gouverne-

ment du Québec. Le bureau régional de Sherbrooke du ministère de l'Environnement a confirmé hier, qu'aucune décision n'avait encore été prise, dans ce cas.

"Nous voulons rencontrer les représentants du ministère,



André Lupien

mais surtout le ministre", de dire le maire Lupien.

"Pour réaliser ce projet de nouvelle digue, de dire M. Lupien, il nous faut exproprier 16 maisons et c'est souvent long et pénible".

"La situation est d'autant plus pénible, de dire le maire, qu'il nous faut songer à reloger les gens qui seront expulsés par l'expropriation, alors que la ville de Richmond ne possède pas de logements à prix modique.

"Nous tentons, depuis quelques années déjà, d'obtenir la construction d'habitations à prix modique, à Richmond, mais le gouvernement du Québec nous répond qu'il n'ont plus d'argent, à cette fin, et que les derniers projets approuvés datent d'avant 1979, alors qu'ils

avaient été approuvés".

HLM

"Nous avons des dossiers qui datent de 1979, quant à la construction de logements à prix modiques, de dire le maire Lupien, mais nous attendons toujours les réponses".

Un comité municipal de Richmond, où siègent des conseillers municipaux et des représentants de divers autres organismes, est bien conscient du caractère catastrophique du manque de logement, dans cette ville, et poursuit présentement l'étude d'un projet coopératif, un peu dans le style de celui qui existe à Sherbrooke.

La demande de construire des habitations à loyers modiques pour des personnes âgées a été faite à Québec, il y a déjà trois ans, mais la réponse se fait encore attendre.

Coûts

Enfin, la ville de Richmond a fait savoir au gouvernement du Québec qu'elle est prête à absorber 10 pour cent du coût de la digue, ce qui représente au-delà de 300,000\$, dans le moment. "Plus nous attendons et plus la digue nous coûtera cher, de dire le maire, puisque l'inflation fait grimper les coûts d'une façon effrayante".

"Tous ces projets sont interreliés, de dire M. Lupien, et nous ne pouvons pas non plus réaliser un projet de rénovation de nos services, sur les rues Principale et Collège, avant de connaître les détails du projet de construction de la digue, sans quoi nous risquerions de faire des dépenses inutiles".

Règlement sur le stationnement hivernal nocturne modifié à Asbestos?

ASBESTOS (YR) — Le conseiller municipal d'Asbestos, M. Marcel Jos' Veronneau, a donné avis qu'à une prochaine assemblée du conseil municipal, il proposera ou fera proposer un règlement, amendant l'article 269 du règlement numéro 745 de la ville d'Asbestos, relativement au stationnement de nuit, durant la période hivernale.

"Les changements que je veux apporter, dit-il, ne viseraient que les secteurs où il se trouve des établissements commerciaux opérant tard la nuit, comme les bars, les restaurants, ou autres établissements du genre". "D'ailleurs, a-t-il ajouté, je demanderais un relevé de ces établissements avant de préciser mon avis de motion".

M. Marcel Veronneau a également déclaré, au cours d'une entrevue, hier, que selon lui, seulement une partie de la rue du Roi et de la Première Avenue seraient exemptées de ce règlement municipal.

"Il est bien clair, dit-il encore, qu'il faudra prévoir un temps pour permettre aux équipes de la voirie de déneger les rues". "Le stationnement à ces endroits ne pourrait être permis que jusqu'à 4 heures du matin, par exemple, moment où ils sont fermés", ajouta-t-il.

Les commerces d'Asbestos traversent présentement des heures difficiles, avec la situation économique que

nous vivons, et il faut éviter de leur mettre des bâtons dans les roues, de poursuivre M. Veronneau, et il est bien clair que souvent, celui qui reçoit une contravention évite de revenir au même endroit".

"Le problème du règlement actuel, de dire M. Veronneau, c'est qu'il ne fait pas la distinction entre les rues commerciales et les rues résidentielles".

M. Veronneau avait précédemment soulevé le problème des billets d'infraction au stationnement, distribués sur la Première Avenue, la nuit, par les policiers municipaux d'Asbestos, après 1 heure du matin.

L'article 269 défend le stationnement dans les rues d'Asbestos, la nuit, entre le 15 novembre et le 1er avril, afin de faciliter le déneigement des rues.

M. Veronneau a souligné que la 1ère Avenue est une artère commerciale et qu'il y a souvent affluence après les heures permises pour le stationnement dans les rues, l'hiver. Des clients de ces établissements commerciaux se plaignent de récolter ainsi des contraventions assez fréquemment, selon M. Veronneau.

Le directeur du service de la police d'Asbestos, M. Nelson Raymond, a pour sa part expliqué que le règlement municipal est très clair et que le policier en devoir n'a pas le choix, lorsqu'il y a contravention.

Les Entreprises Denis Boisvert Inc.

2, rue Queen Lennoxville (819) 565-1376

NOUS VENDONS des PIÈCES pour TOUTES LES MARQUES DE MOTONEIGES

OUVERT de 8h. à 21h. tous les jours; samedi jusqu'à 5h. p.m.

Société Asbestos: pas de changement prévu au calendrier des arrêts intermittents

THETFORD-MINES (PS) — Les dirigeants de la compagnie minière d'amiante Société Asbestos Ltée (SAL) de la région de Thetford-Mines n'ont pas l'intention de modifier le calendrier des arrêts intermittents de sorte que les opérations régulières cessent tel que prévu pour la période du 13 décembre au 2 janvier 1982.

C'est du moins la conclusion que le président du syndicat CSN des 1400 employés à l'heure de la SAL, M. Oliva Lemay, dégage suite à sa rencontre avec le président intérimaire de la compagnie, M. G.A. MacCammon.

Dès l'annonce d'une entente entre le gouvernement du Québec et General Dynamics, au sujet du contrôle de la SAL, M. Lemay avait entrepris des démarches auprès des représentants de toutes les parties concernées afin de surseoir ou annuler la période d'arrêt prévue pour le mois de décembre.

A cet effet, il avait déjà reçu l'appui de conseils municipaux et de plusieurs organismes régionaux.

quant au résultat de la démarche du syndicat. Il appert que les inventaires sont encore trop élevés, ce qui occasionne des frais supplémentaires pour la compagnie du fait qu'elle doit supporter financièrement les stocks invendus.



Oliva Lemay

Il devient donc impossible pour la compagnie de reporter ou d'annuler la prochaine période d'arrêt des opérations.

D'ailleurs, l'expédition de la fibre brute d'amiante n'aurait pas été aussi bonne que prévue au cours du dernier arrêt intermittent de deux semaines. Incidemment, les tra-

vailleurs de la SAL ont repris leurs activités régulières lundi dernier et ce, pour une période de trois semaines.

M. Lemay a également rencontré cette semaine le président et directeur général de la Société nationale de l'amiante (SNA), M. Daniel Perlestein, pour connaître ses intentions relatives à la demande du syndicat. Ce dernier

a déclaré qu'il était plutôt délicat, voire difficile, pour la SNA de s'impliquer dans ce dossier du fait que le gouvernement n'a pas encore finalisé les démarches légales qui lui permettent éventuellement de contrôler la compagnie minière d'amiante. Selon les renseignements obtenus par M. Lemay, toutes les démarches devraient être finalisées avant la fin du mois de janvier 1982 mais, entre

temps, M. Perlestein ne peut faire de promesse quant à son implication au sujet de la fermeture de décembre.

M. Lemay soutient donc qu'il ne peut se rendre qu'à la triste réalité: "Nous n'avons pas le choix." Et, à cet effet, M. Lemay précise que le syndicat n'entend pas continuer ses démarches pour surseoir l'arrêt de travail prévu prochainement.

Asbestos Hill: fermeture pour au moins un an?

THETFORD-MINES — Déjà affectée par de nombreuses mises à pied dans ses trois mines d'amiante dans la région de Thetford-Mines, la Société Asbestos Ltée, dont le gouvernement québécois vient de prendre le contrôle des actions votantes, annoncerait sous peu l'abandon, pour une période d'au moins un an, de l'exploitation de sa mine d'amiante à Asbestos Hill, dans l'Ungava.

Au siège social de la compagnie minière à Montréal, un porte-parole a déclaré que les administrateurs n'avaient pas arrêté leur décision à ce sujet en ajoutant toutefois que l'hypothèse d'une fermeture de la mine pour l'an prochain devait être envisagée sérieusement à cause de l'accumulation des inventaires due à la récession économique.

À Asbestos Hill, le chantier est fer-

mé depuis le mois dernier. De la machinerie lourde dont des camions d'une capacité de chargement de 45 tonnes et un chargeur, a été expédiée dans la région de Thetford-Mines pour être utilisée dans les trois mines d'amiante que la compagnie y exploite, accablant ainsi les rumeurs de fermeture.

L'usine de Nordenham

Selon les informations du Soleil, la mine d'Asbestos Hill a produit 85.000 tonnes de concentré de minerai en 1981 alors que les installations ont une capacité de production de 250.000 tonnes. Le nombre d'employés a été réduit de 300 à 150. Parmi ceux-ci, il y avait quelques Esquimaux. Les autres venaient en grande partie des régions de Montréal et de Thetford.

Le concentré de minerai est exporté par voie fluviale en Allemagne occidentale, à Nordenham, pour subir les phases finales de traitement dans une usine construite par la Société Asbestos en 1972 au coût de \$20 millions. La fibre est vendue sur le marché européen.

Cette année, l'usine allemande a ralenti considérablement ses activités. Des quarts de travail ont été éliminés. La production a diminué à deux jours par semaine. Les réserves de concentré sont élevées.

Autres mises à pied

La fermeture de la mine d'Asbestos Hill vient confirmer les difficultés que traverse actuellement l'industrie de l'amiante. Chez ce producteur, 800 mi-

THETFORD-MINES ET LA RÉGION

La Johns-Manville

D'autres producteurs sont également affectés. À Asbestos, la Johns-Manville Canada Inc. a congédié 600 travailleurs depuis septembre 1980 et effectue six mises à pied d'une durée d'une semaine chacune en 1981. Ces arrêts de travail ont touché 1.800 employés.

À Tring-Jonction, Carey Canada Inc. a coupé une centaine d'emplois et cesse toute production pendant deux semaines au cours de l'année.

Lutte des omnipraticiens contre le ministère des Affaires sociales

Les Bois-Francs joignent le mouvement

par Richard Jean

DRUMMONDVILLE — A la sortie de leur journée d'étude, les médecins membres de l'Association des omnipraticiens des Bois-Francs, à l'instar de leurs confrères du Québec, ont eux aussi amorcé une lutte contre le ministère des Affaires sociales du Québec qui retarde la négociation de leur convention de travail échue depuis novembre 79.

Car les médecins de la région, qui ont participé sans exception à cette journée, ont dressé une liste de chiffres qui les poussent eux aussi, comme les salariés d'usines, à sensibiliser la population sur leurs conditions de travail et les objectifs qu'ils poursuivent.

Salaire faussé

Lors de cette journée titrée de "Franc succès", les omnipraticiens ont en effet voulu faire en sorte de démontrer que le fait que la majorité des gens les qualifiant de "gens d'une classe bien nantie" ou de "gros salariés" était tout ce qu'il y avait de plus faux.

En conférence de presse hier avant-midi, le président de l'Association, le docteur Pierre Jutras, a incidemment disséqué le chiffre de 78.000 \$ que le gouvernement leur a attribué en 1980. "A 78.000 \$ par année, il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas là du salaire du médecin omnipraticien, mais bel et bien de son chiffre d'affai-

res. De ce montant, il faut soustraire 35 pour cent représentant les frais d'exercice (salaires des employés, frais d'occupation du bureau, loyer, entretien, frais de communications, équipements, instruments, cotisations professionnelles, médicaments, assurances et autres frais). Il faut de plus déduire entre 20 et 25 pour cent pour les avantages sociaux et les bénéfices marginaux que doit se payer lui-même le médecin, à savoir vacances, assurance-salaire, assurance responsabilité, fond de pension et formation médicale par des congrès et des stages d'études," a-t-il expliqué.

37.000 \$ de rémunération brute

Toujours selon le docteur Jutras, qui était appuyé dans ses dires par quatre autres médecins, le revenu personnel brut du médecin-omnipraticien, c'est-à-dire sa rémunération brute avant impôts, se situerait aux alentours de 37.000 \$ par année.

"Si l'on tient compte du fait que le médecin travaille en moyenne 55 heures par semaine, soit le jour, la nuit, les fins de semaine et les jours fériés, et 47 semaines par année, son taux horaire est donc de 14.50 \$. Et si nous introduisons la notion du temps et demi et du temps double, le taux horaire simple revient à 11 \$. Il ne faut pas oublier non plus la disponibilité du médecin, de même que ses activités médico-administratives qui ne sont jamais rémunérées. Bref, depuis dix ans, le salaire des médecins-omnipraticiens n'a augmenté que de 3 pour cent alors que l'ensemble des frais qu'ils doivent absorber ont augmenté de 10 à 12 pour cent," argua-t-il.

Services maintenus

Pour sa part, le docteur Claude Béjise, qui a la responsabilité du mouvement de protestation de la zone de Drummondville au sein de l'association, il n'a guère été tendre envers le gouvernement québécois, plus précisément bien entendu envers le ministre Pierre-Marc Johnson.

Le projet de loi 27 inacceptable

— Dr Pierre Jutras

DRUMMONDVILLE (RJ) — "La Loi 27 représente la négation même du syndicalisme et elle est tout à fait inacceptable."

C'est de cette manière franche et directe que le président de l'Association des médecins-omnipraticiens des Bois-Francs, le docteur Pierre Jutras, a qualifié la volonté de ministère des Affaires sociales de légiférer pour régler le problème des effectifs médicaux dans les régions éloignées.

"Autant nous soucions nous aux objectifs que poursuit le gouvernement dans la loi 27, soit l'accessibilité de

"Le gouvernement dit à tout vent que nous nous sommes lancés en médecine par esprit humanitaire. C'est vrai et c'est tellement vrai que qu'il nous exploite maintenant, mais nous sommes décidés à aller jusqu'au bout et faire entendre dans le plus bref délai possible les négociations. Toutefois, la population n'a pas à s'inquiéter."

Nous avons pris comme politique de maintenir les services essentiels lors des journées d'étude. Nous sommes entièrement responsables de nos actes et nous n'agissons pas de façon

sauvage pour arriver à nos fins," déclarait-il.

DRUMMONDVILLE ET LA RÉGION

page D-4

novembre, et fermeront à nouveau leur cabinet privé de consultation justement pour protester contre la loi 27.

Aucune affluence spéciale n'a été rapportée à la clinique d'urgence de l'hôpital Ste-Croix malgré la fermeture des cabinets privés pour la première journée d'étude des médecins de la région. "Il faut cependant préciser que cette journée a coïncidé avec une journée normale administrative des médecins ou les bureaux sont généralement tous fermés," a fait noter le docteur Bertrand Vincent.

Le Festival de l'Érable vendra le Domaine pour survivre

PLESSISVILLE (DG) — Le Festival de l'Érable tentera de survivre en régionalisant ses activités et en se départissant du Domaine du festival.

Tel est la décision qui a été entérinée par le conseil d'administration de la compagnie du Festival de l'Érable au cours d'une assemblée spéciale, à Plessisville.

Le directeur général du Festival, M. Jean Marcoux a expliqué à La Tribune que le CA a adopté la seule voie permise par les créanciers à la suite du refus formel du gouvernement fé-

déral de participer par le biais d'un programme spécial à la relance du Festival.

"Le député du comté de Frontenac, M. Léopold Corribeau, a été catégorique. Il nous a dit, en début de semaine, que notre projet rentrait en compétition avec l'entreprise privée et que de plus notre demande était mal préparée" de relater Jean Marcoux.

Liquidation

Au cours de l'assemblée spéciale du conseil d'administration qui faisait suite à la réponse de Léopold Corribeau, il a été décidé de mettre immédiatement en vente le Domaine du festival pour payer les dettes qui s'élevaient à 105.000 \$.

"Dans la soirée du 25 novembre le CA a décidé de mettre en vente le Domaine tout en précisant que si le montant de la vente n'atteint pas la valeur des dettes 105.000 \$ on laissera aux créanciers le loisir de saisir les biens

de la compagnie du Festival de l'Érable.

Régionalisation

Toutefois, malgré une situation financière déplorable et même sans le Domaine, les membres du conseil d'administration n'ont pas abandonné l'idée de présenter un 24ième Festival de l'Érable au printemps 1982.

VICTORIAVILLE ET LA RÉGION

En effet de poursuivre M. Jean Marcoux le CA est d'avis qu'il faut tenter un effort du côté de la régionalisation avant d'enterrer le Festival. C'est pourquoi, le conseil d'administration m'a donné le mandat de convoquer les trois principales chambres de commerce de la région: celle des Bois-Francs (Victo, Arthabaska, Warwick), de Princeville et de Plessisville, pour tenter de donner au festival une approche plus régionale.

Ainsi en nous départissant du Domaine, qui gruge une bonne part de notre budget, et en étendant notre rayonnement, nous pourrions prolonger la vie du Festival d'autant plus que nous sommes toujours éligibles à la subvention des fêtes populaires: 2.000 \$ et à celle accordée pour l'organisation et la présentation de l'exposition provinciale des produits de l'Érable: 10.000 \$ de conclure le directeur général du Festival, M. Jean Marcoux.

La SODEQ Beauce Appalaches a investi 500,000 \$ dans les Bois-Francs

VICTORIAVILLE (DG) — Après un an d'activité la SODEQ Beauce Appalaches a investi un demi-million de dollars dans les Bois-Francs et elle projette d'injecter un autre 500.000 \$ en 1982.

Au cours d'une conférence de presse qui avait lieu hier après-midi à la Corporation de développement économique des Bois-Francs, le vice-président M. Guy Pouliot a précisé qu'après "plus d'un an d'activité au sein

de la région des Bois-Francs, la SO-DEQ Beauce-Appalaches est fière d'avoir contribué au développement économique de la région et souhaite poursuivre son association régionale pendant de nombreuses années".

Cette société d'investissement spécialisée en capital de risque auprès des petites et moyennes entreprises manufacturières, a déjà investi plus de 500.000 \$ dans la région des Bois-Francs. Ce montant constitue plus de 70 pour cent de la participation financière provenant de la région des Bois-Francs lors de la dernière émission d'actions de l'entreprise à l'automne 1980.

La SODEQ Beauce-Appalaches a indiqué par ailleurs qu'elle désire consolider ses activités dans la région. Pour s'y faire, elle souhaite injecter un 500.000 \$ additionnel auprès des P.M.E. de la région des Bois-Francs au cours de la prochaine année.

région des Bois-Francs plusieurs autres entreprises pourraient bénéficier des fonds de la SODEQ Beauce-Appalaches. Sept dossiers sont d'ailleurs à l'étude en plus des trois investissements qui ont été réalisés depuis l'ouverture du bureau de la SODEQ en mars 1981, à Victoriaville. La réalisation de ces trois dossiers aura permis le maintien ou la création de 175 emplois.

Depuis près d'un an et demi les entreprises Mobilier HPL Ltée et Dodeq Beauce-Appalaches forment un heureux mariage.

Maintien ou création de 175 emplois

VICTORIAVILLE (DG) — L'implication de la SODEQ est une source de garantie pour d'autres investisseurs. Souvent, de commenter M. Claude Nadeau, les banques ou autres agents prêteurs sont craintifs face à l'avenir des PME. L'implication de la Sodeq les sécurisent.

Le directeur de la Corporation de développement économique des Bois-Francs a rappelé que la SODEQ ne se contente pas d'investir; elle aide à la gestion des entreprises.

M. Nadeau a souligné que dans la

Pris en flagrant délit

ACTON VALE — Trois individus, qui étaient en train de cambrioler l'édifice III de l'usine Peerless d'Acton Vale aux petites heures hier matin, ont été pris en flagrant délit par l'agent Jean Brindle de la police municipale qui faisait sa ronde.

Les trois voleurs, des récidivistes de St-Hyacinthe, n'ont pas résisté à leur arrestation. Ils ne portaient pas d'armes; cependant, ils avaient avancé le camion dans l'usine et projetaient évidemment de le remplir, si la police n'était pas intervenue.

Les trois suspects ont été remis à la SQ de St-Hyacinthe pour enquête et, s'il y a lieu, accusations.

Des incidents comme cette arrestation démontrent hors de tout doute, dit le chef de plice d'Acton Vale, la nécessité d'une patrouille de nuit dans la ville, contrairement à ce que pensent certains opposants qui voudraient réduire les effectifs de la police municipale.

Bandit capturé

ST-PIE-DE-BAGOT — La police a appréhendé jeudi Gaëtan Léveillé, 25 ans, de Montréal, soupçonné d'avoir commis un vol dans une banque et qui s'était barricadé dans une maison de cette localité.

Un porte-parole de la Sûreté du Québec a révélé que deux coups de feu ont été tirés alors que la maison était cernée par les agents, mais personne n'a été atteint.

L'individu était armé d'un fusil de calibre .12. Ses supposés complices, tous Montréalais, Marcel Aain, Carol Pinel et Normand Prevost avaient été arrêtés mercredi peu après un hold-up de \$2.500 commis dans une succursale locale de la Banque Nationale du Canada.


Glanures thetfordoises

THETFORD-MINES (PS) — Dans le but de renseigner ses membres, la Caisse populaire de Thetford-Mines a instauré, dans ses locaux, un centre de documentation offrant un très large éventail d'informations. Ainsi, la population pourra consulter plusieurs dossiers portant sur différents tests comparatifs de produits offerts à la consommation. Ce qui pourrait s'avérer un excellent guide d'achat permettant d'acquérir le produit le plus conforme aux besoins de chacun. Sont également disponibles plus de 250 dépliantes provenant de différents ministères et d'organismes publics et parapublics. Ce centre s'ajoute au service offert depuis plus d'un an soit la mise en disponibilité occasionnelle d'une personne-ressource de l'Office de la protection du consommateur, de la Régie des rentes ainsi que de la Santé et Bien-être social Canada.

Le président de la Légion canadienne, branche 201 de Thetford-Mines, et président de la compagnie du coquelicot, M. Denis Drouin, désire remercier toutes les personnes qui ont participé et contribué à la réussite de la dernière campagne de financement. Ce dernier invite également tous les membres de la Légion, les vétérans et les dames auxiliaires à une importante réunion qui se déroulera dimanche le 6 décembre prochain à compter de 13h30 au 420 rue St-Alphonse est à Thetford-Mines.

La compagnie Blanchisserie de la Haute Beauce recevra une subvention de 82.000\$ du ministère de l'Expansion économique régionale pour l'implantation d'un établissement à la Guadeloupe. Ce projet devrait amener la création de 20 emplois et des investissements de l'ordre de 235.000\$.

La ville de Thetford-Mines a confié à Les Entreprises L.G. Enr. l'entretien ménager de l'édifice de la protection publique et de l'ancien marché municipal. Le contrat s'étendra du 1er janvier 1982 au 31 décembre 1983 et nécessitera un déboursé de 15.000\$ par année.



CORPORATION DU CANTON D'ASCOT STATIONNEMENT

Notez bien qu'il est interdit de stationner dans les rues durant la saison d'hiver la nuit, entre 1 h et 6 h du 15 novembre 1981 au 15 avril 1982, conformément au règlement no 348. Toute personne qui enfreindra ledit règlement sera passible d'une amende de 20,00 \$ plus des frais, et son véhicule sera remorqué à ses frais.

ARTHUR DROUIN
secrétaire-trésorier

75273-27-28-30 nov

Enquête du coroner sur le double meurtre de Wotton

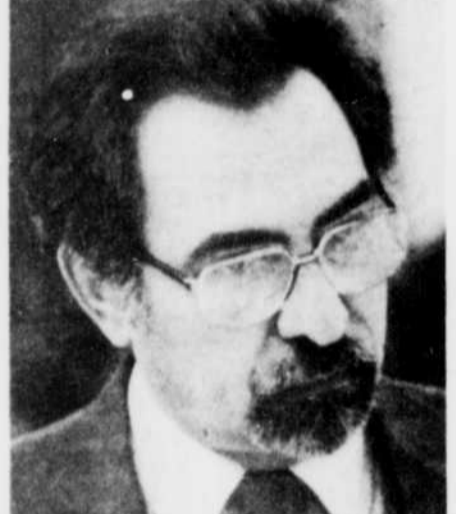
Tardif aurait ignoré un avertissement anonyme



René Beaudoin



Sylvie Richard



Dr. Georges Miller

SHERBROOKE (psj) — "J'ai laissé savoir à l'intention de Gaston Tardif qu'il était mieux de prendre ses cliques pis ses claques et de débarrasser le Central parce qu'y était pour avoir du sport!... et j'ai raccroché."

Mû par un étrange pressentiment même s'il ne prenait pas trop au sérieux les menaces de mort que Réal Pinard venait de proférer devant lui à l'endroit de Gaston Tardif, René Beaudoin a quand même téléphoné à l'hôtel Central, situé à Wotton, pour donner l'alerte.

Il ne s'est toutefois pas identifié à la barmaid Sylvie Richard qui de son côté a livré, tel qu'il le souhaitait, l'avertissement à Gaston Tardif. Fâché ce soir-là, Tardif, qui aurait aimé s'entretenir avec le gars qui avait téléphoné mais raccroché trop rapidement, n'aurait toutefois pas fait grand cas de ce présage.

Quarante-cinq minutes plus tard, dans la cour de l'hôtel, on découvrirait deux corps littéralement poivrés de projectiles d'arme à feu: ceux de Gaston Tardif, âgé de 45 ans et de Manon Turcotte, âgée de 22 ans, de St-Camille.

C'était le 18 novembre

Hier, à l'école Ste-Bernadette — la succursale guère plus jeune ni plus adéquate du vieux palais de justice —, le coroner Jean-Marc Langlois a entrepris son enquête afin d'éclaircir toutes les circonstances de cette affaire pénible, entendue dans des conditions également pénibles puisque les curieux, assis par terre ou presque, ou encore debout, ont suivi attentivement les sept témoignages rendus.

Il aurait pu y en avoir huit... mais Réal Pinard, âgé de 38 ans, le témoin important dans cette affaire, ne filait pas un bon coton. "Je n'ai pas eu mes médicaments ce matin, aussi je ne suis pas en mesure de témoigner cet après-midi."

Bon prince, le coroner Langlois lui a permis de se retirer. "Je vous entendrai mercredi prochain, probablement que vous aurez pris vos médicaments cette fois. Nous, nous allons quand même procéder dans cette enquête puisque tous les témoins sont assignés."

C'est pourquoi le coroner n'a pas rendu de verdict, hier. Il aimera auparavant entendre ce que Pinard a à raconter à propos de cette soirée sanglante, à Wotton.

Le Dr Georges Miller, un médecin légiste, a précisé que les deux victimes étaient mortes à cause d'un éclatement de la boîte crânienne provoqué par des projectiles d'arme à feu. Et des projectiles, il y en avait. "Du sein droit de Manon Turcotte jusqu'à la tête, il y avait des centaines de plombs et sept à huit fragments de

Pinard n'a pas témoigné parce qu'il n'avait pas pris ses médicaments

gros projectiles seulement au niveau de la tête." L'état de Gaston Tardif était sensiblement le même, a révélé l'autopsie.

On peut imaginer le carnage

Le procureur-chef Michel Pinard a interrogé les sept témoins; Me Jacques Blanchette les a contre-interrogés pour le compte de Réal Pinard.

Ce mercredi soir, quelque 60 minutes avant la double mort violente, Roger Perreault, un journaliste de 23 ans, a apporté dans la cour de l'hôtel Central, à Wotton, un fusil de calibre 12 pour le remettre à son propriétaire, Réal Pinard qui lui en avait fait la demande, plus tôt, par téléphone.

"Il m'avait appelé dans la soirée, de narrer Perreault, en disant qu'il voulait ravoir l'arme qu'il m'avait

passée le dimanche précédent. Comme je ne l'avais pas payée, c'était normal que je lui remette."

Il était 21h35 quand Pinard est arrivé dans la cour de l'hôtel; Perreault l'attendait depuis un bon moment déjà. Pinard a pris l'arme et l'a déposée sur le siège avant de son véhicule puis il est entré à l'hôtel.



Réal Pinard

"J'habite droite en face de l'hôtel. J'ai entendu une détonation. Je suis sorti aussitôt. J'ai vu un gars recharger une arme et tirer un deuxième coup."

Robert Bernier, âgé de 26 ans, de Wotton, a vu ce qui restera pour lui le pire cauchemar de sa vie.

Voyant que l'individu, après le 2e coup de feu, s'était dirigé vers un véhicule pour y prendre place. Il croyait que c'était fini. Mais non, le gars ressort et recharge le fusil. "Alors je suis vite rentré chez moi et j'ai pris mon 12. Juste avant de revenir devant la maison, j'entends un troisième coup de feu. Là j'ai eu peur pour Sylvain, mon neveu, qui était sorti en

même temps que moi." La première chose que Bernier fait, c'est de chercher de l'oeil son neveu. Il s'assure qu'il est correct puis il met le tireur en joue.

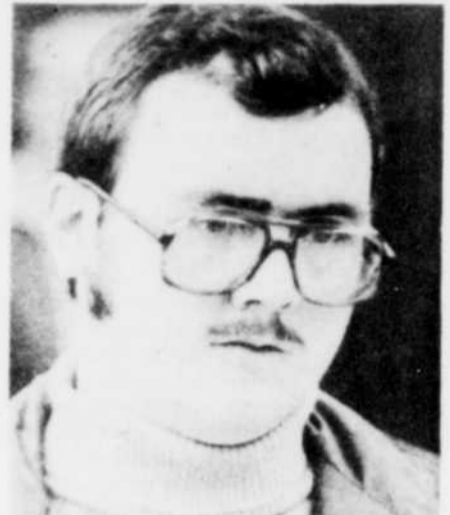
Il y a quatre ou cinq autres détonations en direction du véhicule des deux victimes dont le dernier coup de feu, tiré à bout portant, le canon à l'intérieur de l'automobile. Puis le tireur retourne à son propre véhicule.

C'est à ce moment que Bernier décide de viser les pneus du véhicule du tireur. Il tire à deux reprises mais ça n'empêche pas le suspect de filer. Plus tard, au quartier général de la SQ, il identifie positivement Réal Pinard comme le tireur de la cour de l'hôtel Central.

Parmi les autres témoins entendus par le coroner Langlois, il y avait l'agent Michel Poulin, du service de l'identité de la SQ, qui a déposé et expliqué des clichés de la scène; la barmaid Sylvie Richard qui a confirmé l'appel anonyme visant à avertir Tardif d'un danger, la discussion animée entre Tardif et Pinard, enfin l'humeur massacrante de Tardif ce soir-là à propos d'une affaire de sculpture de 150 \$.

A propos de cette oeuvre d'art, c'est-à-dire un bas-relief représentant un patriote de "37", le témoignage de Michel Craig revêt une importance toute particulière parce qu'il a été témoin de l'achat de ce tableau sculpté offert par Pinard et payé avec un chèque de 150 \$ par Tardif, quelques heures avant la double mort violente et également témoin de la découverte de la supercherie, à savoir que le bas-relief était de plastique et non de bois tel que prétendu.

Le soir, après une remarque de Manon, j'ai gossé avec un couteau sur le bas-relief et nous avons bien vu que c'était du plastique. Gaston a eu la réaction d'un gars qui venait de se faire tourner."



Roger Perreault



Robert Bernier

La suite et la fin de cette affaire ont eu pour site la cour de stationnement de l'hôtel Central, à Wotton.

L'aéroport, un outil de développement

(Wilfrid Morin)

par Bertrand Gosselin

MAGOG - Un aéroport est un outil de développement touristique et industriel essentiel à la région et peut être intéressant pour plusieurs éventuels MRC: ceci résume très sommairement l'exposé présenté mercredi soir lors de l'Assemblée de l'Association des Cités et villes qui se tenait à Magog, par le président du comité de l'aéroport de Sherbrooke, M. Wilfrid Morin.

Celui-ci a d'abord dressé aux quelques 50 délégués municipaux présents, le tableau des études effectuées au cours des derniers mois, concernant la régénération de l'aéroport ou sa reconstruction. "Deux hypothèses ont au départ été retenues par les personnes chargées de conduire ces études, soulignait M. Morin, d'une part on a étudié la possibilité d'aménager l'aéroport (régional) sur un autre site pendant que, d'autre

part, on considérait la possibilité de réévaluation de l'aéroport existant." Dix sites avaient au début attiré l'attention des responsables de l'étude. Toutefois, en vertu des critères applicables quant à leur rentabilité, huit ont été mis à l'écart; ne restait alors que le site actuel et un site potentiel dans le secteur Magog-Orford, à proximité d'Omerville.

Le bruit, l'environnement, le brouillard et les coûts trop onéreux

sont autant de motifs qui auraient dissuadé les responsables de l'étude. "Dans le contexte actuel, poursuivait M. Morin, à moins que les gouvernements soient disposés à intervenir financièrement, il importe de minimiser les investissements; les études démontrent que la construction d'un nouvel aéroport sur un nouveau site pourrait coûter près de \$10 millions tandis que la rénovation de l'aéroport de Sherbrooke pourrait en-

gendrer des dépenses d'environ \$3 millions." Le président du comité rappelait que des subventions à court et à long termes ont déjà été votées par le gouvernement (1981 - \$160,000 pour la réparation de la piste) (1983-84 - \$700,000 pour la reconstruction de la route d'accès et \$1 million pour le recouvrement de la piste.

L'INDUSTRIE NECESSAIRE DES DEPLACEMENTS

Le présent projet mis de l'avant pour faire de

l'aéroport actuel un aéroport régional vise à installer un service régulier, c'est-à-dire des allers-retours à raison six jours par semaine. Loin d'être un service luxueux, ce nouveau transport aérien pourrait accommoder 15 passagers à la fois.

"Les hommes d'affaires et les industriels ont à se déplacer souvent et rapidement, poursuivait M. Morin, et avant de songer à exporter nos produits régionaux à l'étranger, il importe, au

préalable, de pouvoir faciliter les déplacements". Le président ne manquait pas non plus de faire ressortir l'importance d'un aéroport pour l'expansion touristique de la région. Parmi les autres projets envisagés pour le futur, on songe à établir un service de navette entre différents centres, instituer un service de location de voiture à l'aéroport, et aménager une salle d'affaires dans l'enceinte de l'aéroport.

ERRATUM

NUTRI-PLUS

Dans l'annonce du 25 novembre 81, on lisait:

Farine TOUT USAGE Robin Hood Sac 10 kilogrammes 2⁹⁶	FARINE TOUT USAGE Robin Hood Sac 3.5 kilogrammes 6⁶⁹
---	--

On aurait dû lire:

Sac de 10 kilogrammes 6⁶⁹	Sac de 3.5 kilogrammes 2⁹⁶
--	---

Nous vous prions de nous en excuser

— La Direction

CINEMAS CARREFOUR DE L'ESTRIE

3050, boul. Portland, Sherbrooke Informations: 565-0366

VOTRE GUIDE DES MEILLEURS FILMS

3 SALLES

Aimer un étranger, c'est facile, tuer son amant c'est plus difficile... **14 ANS**

...ALL THE MARBLES 14 YEARS

Peter Falk and his red-hot California Dolls Together they're going for

"L'ARME A L'OEIL" **14 ANS**

2e film **"SUICIDEZ-MOI DOCTEUR"** Burt Reynolds

"Suicidez": 7.20 "L'arme": 9.15 **CINEMA 1**

...All! 6.50 - 8.55 **CINEMA 2**

EXÉCUTE, CHANTÉ, DANSE ET FILMÉ MAGNIFIQUEMENT!

Une super production de \$15,000,000.

Quand la fin éclate, il n'y a pas un spectateur qui ne ressent un frisson, à chaque séance, les gens applaudissent vigoureusement.

— ECHOS-VEDETTES

Un film étonnant, qui est applaudi après la projection.

POUR TOUS

4e semaine

UN FILM DE CLAUDE LELOUCH

Laissez-passer non acceptés

LES UNS ET LES AUTRES

3 heures de spectacles, 120 rôles, 10,000 figurants. James Caan, Robert Hossein, Géraldine Chaplin.

Admission: Adultes: \$5.00, Adolescents (14-17 ans): \$3.50 Enfants et Age d'Or, membres des Cinémas unis: \$2.00

Une représentation à 8h.00 **CINEMA 3**

Vivre en 81

N.D.L.R.: Créée pour permettre aux personnes à faibles revenus de se prévaloir des services d'avocats, la Loi de l'aide juridique au Québec serait aussi utilisée aujourd'hui par certains praticiens privés du droit pour augmenter leurs revenus. L'une des méthodes les plus courantes consisteraient notamment à retarder et à multiplier les procédures. Ces méthodes, cependant, ne sont pas toujours à l'avantage des clients. La Tribune poursuit aujourd'hui la publication d'une série d'articles préparés par la Presse canadienne sur le sujet.

par Pierre Tourangeau

QUEBEC (PC) — Le principe du libre choix de l'avocat par le client éligible à l'aide juridique est inapplicable, car peu importe le système utilisé pour rémunérer les avocats de la pratique privée, il y aura toujours moyen d'en abuser.

La solution, elle passe peut-être par la mise au rancart partielle de ce principe et par l'embauche d'un plus grand nombre d'avocats salariés par la Commission des services juridiques.

C'est du moins l'opinion que défend Me Guy Roy, avocat permanent du

contentieux criminel de l'Aide juridique à Québec et employé de longue date de la commission.

"Le libre choix du client pourrait alors s'exercer dans le pool d'avocats à l'emploi de la Commission des services juridiques selon le principe du 'public defender'", explique Me Roy.

Ce système, prétend-il, serait facile à contrôler et aurait l'avantage énorme d'être moins dispendieux, entre autres parce qu'il éliminerait les abus et une bonne partie de la bureaucratie liée au fonctionnement de la structure actuelle.

Me Guy Roy estime que l'idée serait loin d'être impopulaire chez ses confrères de la pratique privée dont un grand nombre "tirent le diable par la queue" avec le mécanisme des mandats.

"Il y a beaucoup d'avocats qui donneraient leur chemise, dit-il, pour travailler à l'aide juridique" même si certains procureurs en vue méprisent ouvertement ceux qui y sont employés.

Mais l'élimination de la liberté de choix totale ne fait pas l'affaire de tous. Il existe, nous ont confié plusieurs procureurs, un fort lobby d'avocats au ministère de la Justice et le ministre Marc-André Bedard lui-même serait reconnu comme ayant un "préjugé favorable" à l'endroit de la pratique privée.

Deux poids...

Me Richard Grenier, président de l'Association des criminalistes en défense de Québec, un organisme incorporé dont certains membres bénéficient grandement du système actuel de libre choix, ne compte pas parmi les partisans de la solution avancée par Me Roy.

"Sans vouloir esquiver le débat, dit-il, ne pensez-vous pas que le salariat des avocats peut inciter les procureurs à vouloir se débarrasser des causes le plus vite possible? C'est, à mon avis, un argument qui est tout aussi sérieux que celui qui veut que le régime du paiement à l'acte des avocats de pratique privée entraîne des abus."

Quant au Barreau du Québec, il défend clairement l'accès de chaque citoyen à l'avocat de son choix et n'apprécie pas tellement tout ce qui va à l'encontre de ce principe.

Selon le Bâtonnier du Québec, Me Jules Allard, il s'agit de savoir s'il est préférable de maintenir le système tel qu'il est, car il fonctionne bien malgré certains abus dit-il, ou de le fonctionnariser au complet. "C'est au niveau de la balance des inconvénients que se pose le problème," soutient-il.

Avant que le gouverneme... et une institutionnalisation d'aide juridique, c'est le Barreau qui s'occupait d'assurer la

défense de ceux qui n'étaient pas en mesure de se payer les services d'un avocat.

Avant 1970, le Barreau "distribuait" ces clients un peu spéciaux à ses membres qui devaient à tour de rôle assurer gratuitement la défense de ces défavorisés.

Deux mesures?

Mais vers 1971, comme les membres semblaient de moins en moins enclins à s'occuper de ces causes, le Barreau embaucha, en profitant d'une subvention gouvernementale, quelques avocats qui furent chargés de s'occuper systématiquement de ces cas.

"C'était ce qu'on appelait alors l'assistance judiciaire. Le client démuné n'avait à l'époque d'autre choix que d'être représenté par ces salariés du Barreau. On était très loin de la liberté de choix que le Barreau du Québec défend aujourd'hui depuis que le régime a été élargi en 1973.

"Notre système était un peu directif, admet le Bâtonnier du Québec, Me Jules Allard, il n'y a pas de doute là-dessus sauf que n'étant pas public, la question du libre choix ne se posait pas au même niveau."



Me Guy Roy: "Il y a beaucoup d'avocats qui donneraient leur chemise pour travailler à l'aide juridique."

Le Timolol contre une seconde crise cardiaque: on attend le feu vert

OTTAWA (PC) — Le Timolol, un médicament qui a déjà démontré de grandes promesses dans la prévention d'une seconde crise cardiaque, devrait recevoir la bénédiction du ministre fédéral de la Santé.

ments et des drogues approuvées, mercredi. L'utilisation du Timolol aux Etats-Unis en disant qu'il s'agissait sur le plan médical d'une importante percée dans le traitement des maladies cardiaques.

Au Canada, le Timolol est fabriqué par la société

pharmaceutique Merck, Sharp et Dohme (Canada) Ltd.

Un décès sur cinq au Canada est attribuable annuellement aux déficiences cardiaques et les chercheurs espèrent que l'utilisation plus répandue du Timolol réduira ce bilan.

Jean Sattar, porte-parole du ministère, a déclaré, jeudi, que le ministère a été saisi d'une demande d'autorisation d'utiliser le Timolol dans le cas des personnes ayant survécu à une première attaque cardiaque, ce médicament pouvant écartier une rechute souvent mortelle. Une décision doit être prise bientôt, a précisé le porte-parole.

Le Timolol fait partie des médicaments appartenant à la catégorie des "bloqueurs bêta" utilisés depuis longtemps pour le traitement de la haute pression et de l'angine.

Des expériences menées ces dernières années tant en Amérique du Nord qu'en Europe ont permis de constater que ce médicament est d'une étonnante efficacité dans la prévention d'une seconde crise cardiaque.

Le département américain des Ali-

SPECIALISTES EN COUVRE-PLANCHERS

TAPIS SHERBROOKE AGTON Membre RSECP

5112, boul. Bourque (près du réservoir d'eau)
Rock Forast (819) 564-8484

TAPIS - TUILES - PRELARTS
PEINTURE - TAPISSERIE - VENITIENNES

A. VAN HOUTTE

Ensemble 4 verres à vin français \$849

LA RIPAILLE
1949, Belvédère sud,
Place Belmont Sherbrooke

SUPERVENTE
de la faillite "Les Uniformes Marcion Montréal"

Avis spécial
aux restaurateurs de tous genres, personnel d'hôpital et autres.

Des centaines de mètres de tissus
tel que gabardine, polyester, ratine, interlock, etc.
La plupart à 1.99 le mètre

Aussi: boutons, fermetures, bobines de fil, etc.

Produits finis:
divers uniformes de travail, robes sarraus, blouses, hauts avec pantalons ou jupes, de toutes les tailles.

A VOUS D'EN PROFITER!

165 LAROCQUE BROMPTONVILLE (Sous-sol de la garderie)

les fourrures qui font merveille

J.A. ROBERT 1084, King ouest Sherbrooke 562-4006

Une maison de confiance depuis 1909

VENTE DE FAILLITE
Bijouterie "La Maison québécoise" de Thetford Mines.

DEBUT DE LA VENTE: VENDREDI LE 27 NOVEMBRE 1981 A 10H.

RABAIS DE 40% à 70%

HORLOGES 50%	BIJOUX OR ou ARGENT 55%	BRELOQUES OR et ARGENT 55%	MONTRES hommes et femmes 55%	PORTE-MONNAIE, PORTE-CLEFS "Renwick" 40%
RASOIRS ELECTRIQUES 50%	COFFRES A BIJOUX 50%	PORCELAINE 50%	CADRANS 45%	STYLOS et BRIQUETS 50%

UN CADEAU JUSTE AVANT NOEL!

AUTRES SPECIAUX JUSQU'A 70% DE RABAIS.

L'ENDROIT: 16, RUE METCALFE A SHERBROOKE

VINNY METCALFE 16 ONTARIO
KING OUEST
SIMONEAU & FRERES
DIRECTION OUEST

VENTE D'AVANT NOEL
se continue
à la Boutique Frimousse
JEUDI, VENDREDI, SAMEDI
les 26, 27, 28 novembre 1981

Lot de MANTEAUX LONGS en lainage et en suède	20%
Lot de COSTUMES en lainage et suède	20%
Lot de COSTUMES en lainage, JUPES, ROBES, PANTALONS	50%
Lot de GILETS, BLOUSES Couleurs variées. Ch.	\$15.
TRICOT IMPORTÉS	20%

Plan mise de côté pour les Fêtes
Tailles de 5 à 16 ans.

BOUTIQUE Frimousse enr.
1056, 12e Avenue nord, Sherbrooke 566-1121
Vaste stationnement gratuit.

Therese Haby
Celine Haby
Denise Bernier
Helene Paquet
Jeannine Bilodeau

Plans d'alimentation: mise en garde et précautions à prendre

par Gilles Fisette

SHERBROOKE — Faire payer au client près de trois fois le prix d'un appareil ménager; vendre de la viande à un prix non pas moindre comme on l'a laissé croire au moment de la sollicitation, mais nettement supérieure à celui que l'on trouve ordinairement au comptoir du boucher; ajouter à tout cela une carte de membre de 250\$ pour un an et des frais de maintenance de 12 pour cent du montant de la facture auxquels il faut ajouter un autre 3 pour cent pour les frais de livraison. Et faire tout cela sans que, dans la plupart des cas, le "pigéon" se sente "fourré". C'est ce que réussissent certaines compagnies qui se spécialisent dans les plans d'alimentation.

L'histoire n'est pas nouvelle. Les divers organismes et revues de protection du consommateur mettaient en garde les gens des 1978. Toutefois, depuis quelques semaines, on constate une recrudescence d'activités en région. Des plaintes de consommateurs parviennent à l'Office de la protection du consommateur et montrent qu'une compagnie mon-

tréalaise écrème la région, depuis Granby jusqu'à Sherbrooke.

Cette compagnie ne respecte pas toujours la Loi de la protection du consommateur, notamment l'article 27, en faisant signer un contrat qui n'est pas entièrement rempli sur place et qui ne contiendra tous les détails qu'au retour du courrier.

C'est pourquoi, Mme Francine Hébert, de l'OPC, rappelle aux consommateurs qu'ils peuvent se prévaloir des dix jours de réflexion, non pas à compter du moment de la signature du contrat, mais des qu'ils ont en main la copie du contrat.

Pour le reste, il revient à chaque consommateur de réviser le contrat, de bien calculer et de voir s'il économise réellement.

Des économies?

L'argument de vente des représentants des compagnies de plans d'alimentation repose sur les économies réalisées si le consommateur préfère les plans d'alimentation à la chaîne alimentaire. Ces économies sont possibles, explique-t-on, parce que les plans d'alimentation, contrairement aux chaînes, "éliminent les in-

termédiaires (hypothèque, stationnement, personnel, entretien, chauffage, étalagiste, assurances et, surtout, la publicité)".

Pourtant, à partir d'une copie fournie par un consommateur d'Asbestos qui a adhéré à un plan d'alimentation, on peut comparer les prix avec ceux pratiqués par une chaîne alimentaire bien connue.

Grâce au plan d'alimentation, les économies réalisées sur les conserves et autres articles d'épicerie sont sensibles, il est vrai, mais il en est autrement de la viande qui constitue toujours les trois quarts du plan d'alimentation.

Ainsi, on note que le consommateur paiera jusqu'à 1,25\$ de trop sur chaque livre de bœuf (le bœuf forme les trois quarts de la viande du plan d'alimentation) et 0,47\$ sur chaque livre de porc. Les seules autres variétés de viande sont la volaille où le prix est comparable sinon inférieur au marché d'alimentation, et les poissons congelés. On ne re-

trouve pas de viande de veau ou d'agneau.

Par ailleurs, d'après le contrat fourni par le consommateur d'Asbestos qui est à la tête d'une famille comprenant quatre personnes, le plan d'alimentation propose 239 livres de viande. Si on se fie aux normes minimales, on accorde une portion d'un quart de livre à chaque personne et si on prend 1,5 repas de viande par jour par personne, on obtient le résultat suivant: 273 livres par six mois. L'écart est de 34 livres de viande qui, possiblement, seront achetées en sus du contrat.

Et ce n'est pas tout puisque le consommateur devra obligatoirement acheter un appareil ménager. Au départ, les compagnies proposaient un congélateur ou un four à micro-ondes. Maintenant, ils disposent de tout et ça va de la machine à coudre au système de son. Si ces appareils sont d'une marque peu connue, ils reviennent au double ou au triple du prix que

l'on peut obtenir chez le marchand.

De plus, le contrat qui est retourné au client contient également les frais que l'on n'a révélés qu'une fois le client alléché.

Et la façon de faire gober tout cela: on calcule avec le client ce que lui coûte l'épicerie par semaine et on lui vend un plan d'alimentation qui revient à un coût hebdomadaire inférieur. Ce qu'on ne dit pas (et ce que le client ne réalise pas... tout de suite): le plan d'alimentation ne peut remplacer totalement l'épicerie et une somme additionnelle devra être déboursée par le consommateur qui paiera finalement beaucoup plus cher qu'avant pour la même quantité de nourriture et la propriété d'un appareil ménager cherement acquis.

Affaires sociales

par Lise Ouellette

Association SEFSAC

En prévision d'une rencontre décisive qui doit avoir lieu avec le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) et avec le député Réal Rancourt, l'Association des secteurs SEFSAC (Sherbrooke-Est, Fleurimont, Stoke, Ascot Corner) tiendra une importante assemblée générale, le mercredi 2 décembre, à 19h30, aux locaux de l'Association, 229 nord, 8e avenue. Le président Réal Rancourt invite toute la population à cette rencontre où il sera question des projets de l'organisme pour l'année 1982.

Centre de services sociaux

Pour sa part, c'est lundi soir, le 30 novembre, à 19h30 également, que le Centre de services sociaux de l'Estrie (CSSE) convie la population et les groupes du milieu à son assemblée générale annuelle.

Cette réunion où seront discutées la réorganisation des services amputés par les compressions budgétaires ainsi que les projets de démantèlement avancés par le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS), se déroulera au sous-sol de l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, rue Ontario.

Démission

Après Jean Rouillard, lequel a été remplacé

cette semaine par Denise Lalancette, c'est maintenant au tour de Guy Champagne de démissionner de son poste au Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS).

Dans sa lettre de démission à titre de membre élu par les municipalités, M. Champagne invoque le développement de sa compagnie qui lui crée des obligations plus nombreuses.

Réorganisation interne

Dans l'impossibilité d'accroître le nombre de ses cadres à cause des compressions budgétaires, le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) procède à une réorganisation interne basée sur les affinités et compétences de ses cadres actuels ainsi que sur une répartition des responsabilités par programme, celui de la santé et celui des services sociaux.

Ainsi, Michel Dubreuil, adjoint au directeur général à la décentralisation, devient directeur des programmes de santé, Robert Courchesne, adjoint au directeur général aux communications, devient secrétaire général, Jean-Claude De l'Orme, directeur à la planification et à la programmation, devient directeur des programmes de services sociaux, tandis que Guy Levesque, demeure directeur des services administratifs.

Avez-vous pensé à vos PNEUS pour cet hiver!

Prix et choix plus que compétitifs
Plan mise-de-côte accepte

LES ENTREPRISES DENIS BOISVERT

2, rue Queen, Lennoxville — Tél.: 565-1376

Service après-vente toujours impeccable.

OUVERT du lundi au vendredi jusqu'à 9 h p.m. samedi jusqu'à 5 h p.m.

OCCASION UNIQUE

LIQUIDATION

LES 26, 27, 28 NOVEMBRE

Marchandise provenant d'une boutique d'importation renommée.

JUPES, GILETS, PANTALONS, COSTUMES, ROBES, ETC.

ENDROIT!

Ancien local de: **BOUTIQUE 1835**

Place Wellington, Sherbrooke

25% DE REDUCTION à temps pour les Fêtes!



J.N. Boisvert & Fils

5 ouest, rue King
Tél.: 562-0938

Face au Terminus d'autobus
Stationnement gratuit à l'arrière

les encadrements Michel enr.

105, Frontenac, Sherbrooke

Bienvenue aux artistes.

Tous les travaux sont exécutés sur place.

Solde 20% à 50% de rabais sur la marchandise en magasin.

- cadres standard
- cadres montés sur commande
- moulures montées, coupées
- reproductions de grands maîtres
- montages de travaux à l'aiguille avec encadrements.

Du 7 novembre au 31 décembre 1981

UNE ENTREPRISE QUI PREND BIEN SOIN DE VOS PLANCHERS

Vente de tapis, tuile, marqueterie, prélat, installation par des experts.

Département de Tapissierie complet

Armstrong boutique du couvre plancher

Nettoyage à la vapeur de tapis et meubles rembourrés

TAPIS V.N.

"TOUT UN PHÉNOMÈNE"

1495 King est, Sherbrooke 563-4736

Sears Carrefour de l'Estrie, Sherbrooke

Invite les enfants de Sherbrooke et des environs à venir déjeuner avec le Père Noël, l'ourson Winnie et ses amis

Le déjeuner sera gratuit pour les enfants de dix ans et moins accompagnés de leurs parents, de 9 h à 10 h les samedis 28 novembre et 5 décembre 1981.

Le Père Noël, de même que Winnie et ses amis, distribueront des surprises à tous les enfants.

Menu pour les enfants: Gratuit

Un jus d'orange, une crêpe avec sirop et un chocolat chaud ou froid. Gratuit pour les enfants de 10 ans et moins accompagnés de leurs parents.

Menu pour les parents: Seulement 1.29

Un jus d'orange, une omelette avec bacon, deux rôties, confiture et café.

Cafétéria-Rayon 89.

LE RESTAURANT SEARS, C'EST PRATIQUE!

Plus de temps pour magasiner et moins de déplacements inutiles, mangez bien pour un prix raisonnable au Restaurant Sears!

C'est le temps des Fêtes! 1981

Voici une heureuse idée pour les réunions, les parties de bureau ou les réceptions de tout genre à la maison ou ailleurs.

Oui, le buffet du colonel Sanders saura régaler chaque convive de 3 morceaux de Poulet Frit Kentucky, de généreuses portions de salades et de pain à la grecque.

Tout est fourni: assiettes, fourchettes, serviettes de table, serviettes humides, cuillères de service et une jolie nappe de papier.

Pour commander, il suffit de téléphoner deux heures à l'avance au Gérant de La Villa du Poulet de votre voisinage.

LE BUFFET du Colonel Sanders

\$2.50 par personne.

La Villa du Poulet